

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 268, JANVIER 2026

Austérité, code 49.3

Engager les municipalités
pour les services publics

Audiovisuel public,
les menaces de l'extrême droite



MAIF 200, avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. * Enquête en ligne YouGov France réalisée en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +

Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.



assureur militant

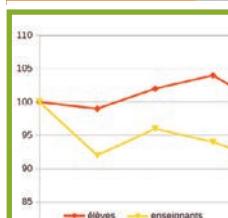


17 Engager les municipalités pour les services publics

6
LFSS 2026
Un budget trompeur



8
Crise agricole
L'impasse du productivisme



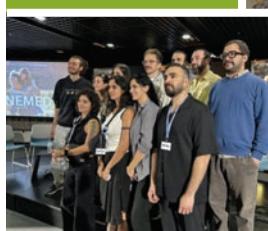
11
Assises de la santé
au travail
Le droit à
la protection



13
Budget
L'excuse démographique



15
Colloque FSU-CGT
L'École : cible pour
l'extrême droite



28
Le jeune cinéma
syrien en quête
d'identité



30
Rencontre
Karine Chapert

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison,
93170 Bagnolet
Tél.: 01 41 63 27 30
Fax: 01 41 63 15 48
Internet: www.fsu.fr
Mét: fsu.nationale@fsu.fr
pourfsu.fr
N° CP: 0725 S 07429
N° ISSN: 1246-077 X

Directrice de la publication:
Caroline Chev 

R  daction:
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malais ,
Herv  Moreau
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Sen  
Val  re Soumaille
Conception:
NAJA presse

Publicit :
Com d'habitude Publicit 
Clotilde Poitevin
38, rue Fernand Delmas
19100 Brive
T l.: 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Cr dit photo couverture:
  FSU / G. Marsault
Impression:
IMPRIMERIES IPS, 1 rue du
Loure, ZI de Communaux,
01600 REYRIEUX

Prix au num  ro: 0,70 
Abonnement: 5,60 
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonn  es
  votre syndicat.



  DITO

L'  l phant au milieu de la pi  ce

La r  mun  ration des agent  s publics a baiss  20 % en 20 ans. Dans les ann  es 1990, un agent-e de cat  gorie A, comme un.e enseignant-e ou un.e attach  e territorial-e gagnait deux fois le SMIC. Aujourd'hui, c'est 1,2 fois le SMIC, des carri  res qui n'offrent que tr  s peu voire pas du tout de perspectives d' volution pour les cat  gories A, B et C, et de plus en plus de missions assur  es par des personnels pr  caires que le statut ne met pas   l'abri des pressions de tous ordres. Les m  tiers des services publics sont majoritairement assur  s par des femmes qui subissent temps partiels et carri  res interrompues.   qualificat  ion et difficult    gale, ces m  tiers sont moins bien r  mun  r  s que les m  tiers majoritairement exerc  s par les hommes. Les AESH, comme les m  tiers de la petite enfance en sont l'embl  me.

Dans ce contexte de paup  risation des agent  s de la fonction publique, les employeurs publics peuvent toujours parler de « *qualit  de vie au travail* », ils contournent le pachyderme qui obstrue les recrutements dans les m  tiers de la fonction publique, qui dissuade les  tudiant-e-s de passer les concours, qui d  moralise les personnels en poste dont le travail et le d  vouement   l'int   t g  n  ral ne sont pas reconnus.

  force d'entendre les organisations syndicales de la fonction publique le demander, le ministre a annonc  l'ouverture d'un chantier au long cours sur les carri  res et les r  mun  rations. Dont acte, la FSU s'y engagera, comme elle s'engage dans la Conf  rence Travail Emploi Retraite, avec la volont  de ne rien lâcher pour d  fendre les agent.e-s et avec elles et eux, les services publics.

En continuant sans relâche   pointer du doigt le milieu de la pi  ce : il faut d'urgence augmenter la valeur du point d'indice. C'est l'avenir de nos services publics qui en d  pend.



Caroline Chev 

Iran, l'insupportable répression

La situation en Iran est marquée par une répression d'une rare violence contre les manifestations populaires débutées fin décembre 2025. Nées d'un profond mécontentement face à la crise économique, à l'inflation et à la dévaluation de la monnaie, ces mobilisations ont rapidement porté des revendications politiques et démocratiques. Les revendications sociales et syndicales sont systématiquement criminalisées, l'appareil judiciaire et sécuritaire instaure un climat de peur pour étouffer toute forme de contestation collective : tirs à balles réelles, gaz lacrymogènes, canons à eau et arrestations arbitraires de manifestant·es, coupure d'internet. Des blessé·es sont arrêté·es dans les hôpitaux. 3 500 personnes selon Iran Human Rights auraient déjà été tuées et 10 000 seraient détenues, des faits susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité. Dans un communiqué intersyndical, les organisations syndicales françaises, dont la FSU, ont dénoncé ces crimes et affirment leur solidarité avec le peuple iranien. Elles appellent les autorités françaises et européennes à agir.

C'EST L'ACTU

Comment analyser le coup de force de Trump au Venezuela ?
L'intervention militaire visant à kidnapper Nicolás Maduro constitue un acte de guerre qui s'inscrit dans la continuité des menaces militaires que les États-Unis profèrent depuis le mois de septembre : 34 navires coulés coûtant la vie à 115 personnes sous prétexte de narcotrafic ; puis, l'espace aérien a été fermé aux compagnies non-vénézuéliennes ; enfin, depuis décembre, six pétroliers ont été saisis, créant de fait, un blocus maritime contre le pays. L'objectif de Donald Trump n'est pas le fallacieux prétexte de narcotrafic, ni le rétablissement de libertés démocratiques, dont Trump n'a que faire et dont le peuple vénézuélien a pourtant cruellement besoin, mais l'accès aux ressources pétrolières abondantes dont dispose le Venezuela, les premières réserves prouvées au monde, plus de 300 milliards de barils.

Quelles répercussions en Amérique Latine ?

Au-delà du Venezuela, cette politique s'inscrit dans une

Grèves en Belgique

Privé et public dans un même mouvement

Depuis fin novembre dernier, la Belgique connaît un puissant mouvement de grève, lancé par les trois principaux syndicats du pays, la FGTB socialiste, la CSC chrétienne et la CGSLB modérée.

Depuis son arrivée au pouvoir en février 2025, la coalition de droite libérale dite « Arizona » tente, invoquant la nécessité d'économies en raison d'un fort taux d'endettement du pays, d'imposer une série de régressions sociales sans précédent : baisse des pensions, des allocations chômage, « assouplissement » du droit du travail... Après une première journée de grève dans les transports, secteurs publics – notamment l'hôpital et les services de santé – et privé ont embrayé le 26 novembre dans une puissante journée de grève et de manifestations, un mouvement d'une ampleur inégalée depuis les années 1980. Unitaire, la lutte s'inscrit dans la durée, avec une journée de

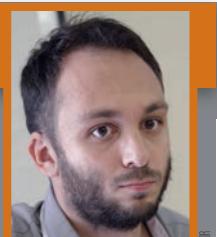


«Le 12 mars sera un moment fort avec une grève générale [...] Nous ne céderons pas.»

grève massivement suivie dans les services publics – enseignement, jeunesse, crèches, culture – de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 15 décembre. Une grande marche à Bruxelles le 25 janvier, a réuni les personnels de l'Éducation, la jeunesse, les parents... Pour Xavier Toussaint, président de la CSC Éducation : « Le gouvernement attaque avec une grande violence la sécurité sociale, les chômeurs, y compris les malades, sommés de retrou-

ver du travail au plus tôt, le droit à la retraite pourtant déjà porté à 67 ans... mais les travailleurs ne se laissent pas faire, l'opinion publique soutient très majoritairement le mouvement. Le privé est touché par un projet d'annualisation du temps de travail qui détruira tout équilibre entre vie privée et vie professionnelle, avec des semaines pouvant aller jusque 50 heures si les patrons le souhaitent... Le 12 mars sera un moment fort avec une grève générale et des manifestations massives. Nous ne céderons pas. »

Maïthieu Leiritz



Thomas Posado,
maître de conférences
à l'université de Rouen,
Snesup-FSU

« Nouvelle phase agressive de l'impérialisme états-unien »

nouvelle phase agressive de l'impérialisme états-unien en Amérique latine, le corollaire Trump à la doctrine Monroe, visant à déloger la Chine des marchés latino-américains. La puissance asiatique est devenue le premier partenaire commercial de la plupart des pays sud-américains et Trump veut mettre fin à cela. Il s'immisce dans les élections en Argentine ou au Honduras, dans le procès de Jair Bolsonaro au Brésil et menace d'annexer ses voisins nord-américains (Canada, Groenland) et plusieurs États de gauche de la région (Colombie, Cuba, Mexique). Il faut construire une mobilisation internationaliste de soutien aux peuples latino-américains face à cette fuite en avant guerrière de Trump.

Propos recueillis par Maïthieu Leiritz

International, services publics, salaires...

Peser sur tous les fronts

Dans un monde déstabilisé par la montée des impérialismes et des nationalismes autoritaires, des États-Unis de Trump à la Russie de Poutine, la FSU affirme pleinement son engagement internationaliste. Elle dénonce les répressions brutales en Iran, où un régime bafoue les libertés fondamentales, réprime les luttes sociales, syndicales et féministes et criminalise toute contestation. La FSU relaie les mobilisations, exprime sa solidarité internationale et exige la fin des violences ainsi que la libération des personnes réprimées. Elle s'inscrit également dans la lutte pour l'arrêt des attaques contre les populations civiles palestiniennes à Gaza et en Cisjordanie.

Dans le même esprit, la FSU soutient les militant·es de la Confédération paysanne arrêté·es lors des manifestations agricoles. Elle condamne fermement la criminalisation des mobilisations sociales et réaffirme que la liberté de manifester, la justice sociale et le respect des droits syndicaux sont des droits fondamentaux non négociables. À l'approche des élections municipales, en cohérence avec la campagne unitaire *Nos*



Face à ces choix, la FSU se mobilisera pour défendre l'emploi et le service public.

Services Publics (lire page 21), la FSU agit au sein du Collectif pour l'école publique laïque afin d'interpeller les candidat·es. Elle exige que l'école publique, gratuite, laïque et émancipatrice devienne une priorité politique locale. Le collectif revendique des moyens suffisants pour les

écoles, des locaux adaptés et entretenus, des effectifs réduits, un service périscolaire de qualité accessible à toutes et tous, la promotion de la mixité sociale et scolaire, la transparence des financements publics et la fin des politiques favorisant l'enseignement privé. Défendre l'école publique, c'est défendre l'égalité, la laïcité et la cohésion sociale. Par ailleurs, la FSU agit avec l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique pour refuser que les agent·es paient des choix budgétaires injustes. Elles dénoncent la dégradation continue des conditions de travail et de rémunération en 2025 : gel du point d'indice, absence de mesures salariales, suppression de la Gipa, inégalités femmes-hommes persistantes, pénalisation des agent·es malades, recul de l'action sociale et maintien

8 mars, grève féministe

Le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, n'est ni une fête ni une commémoration : c'est une journée de luttes et de grève féministe.

Les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent massives, y compris dans la Fonction publique : écarts de rémunération, carrières freinées, précarité accrue, temps partiel subi, retraites plus faibles, violences sexistes et sexuelles. La FSU dénonce ces injustices structurelles et exige des moyens concrets pour une égalité réelle.

Elle revendique la revalorisation des salaires et des carrières, le renforcement des services publics, des politiques ambitieuses de prévention et de lutte contre les violences, ainsi que des droits nouveaux pour toutes et tous. Partout en France, des initiatives, rassemblements et manifestations sont organisés. La FSU et ses syndicats appellent les personnel·es et les citoyen·nes à se mobiliser massivement le 8 mars pour faire reculer les discriminations et gagner l'égalité.

Le 1^{er} Mai attaqué

La FSU au sein de l'intersyndicale pro -CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, Solidaires- appelle les député·es à s'opposer à une proposition de loi, qui obligeraient les salarié·es à travailler le 1^{er} Mai. Des groupes parlementaires et les organisations patronales s'attaquent au 1^{er} Mai, seule journée fériée obligatoirement chômée et symbole des luttes internationales des travailleuses et travailleurs. La proposition de loi adoptée au Sénat, soutenue par le gouvernement, vise à élargir les dérogations au travail ce jour-là. Comme pour le travail du dimanche, les dérogations s'étendraient, faisant disparaître repos, majorations et réel volontariat, illusoire du fait du lien de subordination, notamment dans les TPE. Remettre en cause le 1^{er} mai, c'est nier plus d'un siècle de luttes sociales.

de la retraite à 64 ans. Elles exigent l'ouverture immédiate de négociations et préparent des mobilisations communes. Le recours au 49.3 pour imposer le budget annonce de nouvelles restrictions : suppressions de postes, manque de moyens et services publics fragilisés. Face à ces choix, la FSU se mobilisera pour défendre l'emploi et le service public. ♦

Alain Senée

Régressions atténées

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale du gouvernement comprenait une quantité inédite de mesures antisociales. Grâce aux luttes et à la pression sociale, un nombre significatif – bien évidemment insuffisant – a été supprimé. Ainsi, à titre d'exemples révélateurs du niveau des attaques, le projet initial prévoyait la taxation des titres-restaurant, les chèques vacances et cadeaux et le gel des pensions de retraite de base et de nombreuses prestations sociales (allocations familiales, aides au logement (APL), RSA, AAH, ASPA, prime d'activité, et autres minima sociaux). Le gouvernement attaquait par plusieurs mesures les droits aux arrêts maladie. Il voulait ainsi limiter la prescription initiale d'arrêt de travail à quinze jours. Cette mesure n'a pas été retirée mais atténée, de sorte que les médecins seront tout de même contraint·es à une première prescription d'un mois maximum, avec un plafonnement du premier renouvellement à deux mois. Le gouvernement voulait permettre la prescription de télétravail à la place d'un arrêt maladie et limiter dans la durée les droits aux indemnités journalières en cas de maladie longue ne relevant pas de la liste des affections de longue durée (pour les salarié·es couvert·es par le code de la Sécu). Enfin, une mesure plutôt positive très médiatisée a été maintenue, le nouveau congé supplémentaire de naissance (deux mois maximum par parent), mais sans financement...



© T3U / S. Bontoux

LFSS 2026

Un budget trompeur

Le Premier ministre a réussi à faire passer la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2026 sans recours au **49.3** en décembre.

Les mesures adoptées sont pour certaines en apparence moins violentes que ce qui était prévu par le projet initial du gouvernement. C'est un leurre. Car les financements programmés sont très en deçà des besoins. Le déficit programmé pour 2026 serait certes inférieur à celui de 2025, à 19,4 contre 23 milliards d'euros. Mais il sera forcément plus élevé que cette prévision, car le gouvernement dans ce cadre prévoit une augmentation des dépenses de santé de 3 % alors que la réalité montre qu'elles augmentent tous les ans de 4 à 4,5 %. Cette insuffisance du financement a des effets concrets pour les patient·es et les professionnel·les de santé, notamment sur le monde hospitalier qui restera sous pression. Début 2026, le manque de moyens se traduit par le déclenchement de « plans blancs » pour une centaine d'établissements pour faire

face aux épidémies saisonnières. Par ailleurs le Ségur de la Santé lancé en 2020 n'est toujours pas financé, alors qu'il faudrait tous les ans entre 6 et 7 milliards d'euros de ressources supplémentaires pour les rémunérations des soignant·es. Globalement, le financement de l'hôpital augmentera officiellement de 2,6 % alors que l'inflation réelle qui touche l'activité hospitalière est de l'ordre de 4 %. Les perspectives à moyen terme sont inquiétantes et doivent mobiliser. Car le gouvernement et les parlementaires

qui ont voté cette loi de financement anticipent une augmentation des déficits au moins jusqu'en 2029. Alors qu'il faudrait des ressources pour équilibrer les comptes et être ainsi en mesure de faire face à un choc économique qui nécessiterait un déficit conjoncturel. Programmer ainsi une insuffisance du financement est un moyen très classique pour imposer de nouveaux reculs et basculements sur les assurances privées, collectives ou individuelles, lucratives ou non. 

Hervé Moreau

Contre la fiscalisation de la Sécu

À force d'allégements et d'exonérations, la part des cotisations sociales dans le financement de la Sécu a très fortement reculé depuis les années 1990. Cela représente autour de 90 milliards d'euros par an. Concomitamment, d'autres ressources induisant une fiscalisation du financement ont pris de plus en plus d'importance. La Contribution sociale généralisée à partir de 1991, et une part croissante de la TVA à partir de 2011, de sorte qu'aujourd'hui les cotisations ne représentent plus que 56 % des ressources des régimes de base de la Sécu et moins de 37 % pour l'assurance maladie, laquelle est financée à 20 % par la TVA. Cette fiscalisation est dangereuse, elle favorise le recul de la démocratie sociale et ouvre la voie à des transferts financiers d'un budget à l'autre au grès des choix gouvernementaux.

Fiscalité

« En finir avec les allégements des cotisations sociales »

Que recouvrent les allégements et exonérations de cotisations sociales concédées aux entreprises ?

Sous le vocable « niches sociales », on retrouve les allégements généraux (64,9 milliards d'euros), les exonérations (9,5 milliards) et les exemptions d'assiette (14,6 milliards), pour un manque à gagner total de 89 milliards. On peut y ajouter l'abattement de CSG de 1,75 % (2 milliards), les taux de CSG inférieurs au taux de 9,2 % (8 milliards), la déduction forfaitaire spécifique (1,3 milliard) et l'exonération de la prime de partage de la valeur (non évaluée).

Depuis 1993, ces dispositifs ont été sans cesse renforcés, avec de graves conséquences sur les finances publiques. Le manque à gagner, marginal au début des années 1990, a dépassé les 5 milliards en 1996 puis les 10 en 2000 pour atteindre un record en 2025 avec 89 milliards d'euros.



Pourquoi le capital a-t-il besoin de cette politique de l'offre ?

Les « niches sociales » constituent une part importante des « aides aux entreprises ». Ses partisans estiment qu'en baissant le coût du travail, elles favorisent le maintien et la création d'emplois la baisse des prix. Tout ceci serait également bénéfique pour l'attractivité, la compétitivité des entreprises, la production nationale et l'in-

Vincent Drezet est membre du Conseil scientifique d'Attac, coauteur de 15 idées reçues sur la fiscalité [Éditions LLL] et de Il faut faire payer les riches [Seuil].

vestissement.

Cela dit, ces dispositifs boostent aussi les profits des entreprises qui n'ont pas besoin d'aide et présentent aussi des effets pervers : ils incitent les employeurs à maintenir les salaires sous les seuils d'exonération, ce qui crée des trappes à bas salaires, accroît les inégalités et alimente la précarité. Ces dispositifs procurent également des effets d'aubaine à des entreprises qui auraient créé des emplois, même sans ces dispositifs.

Comment endiguer l'assèchement des recettes et réintroduire de la justice fiscale pour financer les besoins sociaux et écologiques ?

Il faut en finir avec la politique d'allégements des cotisations sociales menée depuis plus de

Faire contribuer les plus riches

Bâtir un budget empreint de la justice fiscale n'est qu'une question de volonté politique puis de mécanismes d'impôts équitables à mettre en place. Alors que la pauvreté touche désormais plus de 11 millions de personnes, le dernier rapport d'Oxfam montre sans discussion possible l'ampleur de l'enrichissement des plus fortunés depuis 2017. Durant cette période, les 32 milliardaires français ont doublé leur fortune, un gain de plus de 220 milliards d'euros, qui est par ailleurs composée à près de 90% de ce fameux patrimoine « professionnel » que le pouvoir s'obstine à exonérer d'une juste contribution à l'impôt. Pourtant de nombreuses études d'économistes montrent que taxer les super-héritages et les holdings, instaurer la taxe Zucman, remettre en question la niche fiscale Dutreil... ne conduirait pas à un accroissement de l'exil fiscal, très marginal et facilement endiguable, mais simplement à disposer de dizaines de milliards de recettes fiscales supplémentaires. De quoi améliorer les conditions de vie de 11 millions de personnes sans vraiment restreindre celles des 32 milliardaires...

Un budget 2026 exempt de justice fiscale

La dernière mouture du projet de loi de finances ne revient qu'à la marge sur la politique de l'offre poursuivie avec obstination depuis 2017 au bénéfice des plus riches et des grandes entreprises. Il n'agit qu'un simple prolongement pour 2026 de la surtaxe « exceptionnelle » sur les bénéfices des 300 plus grandes entreprises et une baisse à nouveau différée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises industrielles. Le très léger durcissement des conditions pour bénéficier du pacte Dutreil, niche fiscale couteuse permettant une forte défiscalisation des transmissions d'entreprises, évite simplement que des résidences secondaires ou des tableaux de maîtres y soient inclus. La situation des holdings reste floue alors que l'ancien ministre de l'économie Eric Lombard vient de confirmer que des milliers de très riches contribuables ne payent aucun impôt sur le revenu grâce à elles.

30 ans. La mesure prioritaire est de mener une « revue » des niches sociales pour supprimer celles qui présentent des effets pervers ou d'aubaine et réformer, en les conditionnant, celles qui pourraient être efficaces. Plusieurs dizaines de milliards d'euros pourraient être dégagés ainsi. Un renforcement des contrôles est par ailleurs indispensable pour éviter les fraudes aux « niches » et aux cotisations sociales. ♦

Propos recueillis par Arnaud Malaisé

Crise agricole

L'impasse du productivisme

Depuis plusieurs mois, le monde agricole connaît une crise majeure, qui révèle l'impasse du modèle productiviste en place depuis l'après guerre, et se heurte à la surdité du gouvernement, dont la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard.

La signature d'un accord de libre échange entre l'Union européenne et la Mercosur, en dépit de l'opposition de la France, fait craindre une baisse des prix agricoles, notamment dans l'élevage bovin, provoquée par la concurrence déloyale des pays sud américains (ainsi des poulets dopés aux antibiotiques, le maïs traité à l'atrazine ou l'élevage bovin responsable de la déforestation). C'est dans ce contexte délétère qu'est intervenue une nouvelle crise sanitaire avec la DNC (dermatose nodulaire contagieuse) qui a conduit le ministère à décider d'abattages systématiques de troupeaux touchés, provoquant à raison



La répression policière comme seule réponse.

une vive émotion parmi les professionnels de l'élevage. La confédération paysanne, appuyée par le SNETAP-FSU, dénonce l'absence, notamment faute de moyens financiers publics, de toute campagne de vaccination préventive, comme d'échanges autour des périmètres vaccinaux. Elle dénonce aussi le manque manifeste d'ambition de la dernière loi agricole, dans le domaine de la nécessaire transition agro-écologique, par exemple. Dès

lors les opérations de blocage se multiplient dans le pays, ne trouvant en réponse que la répression policière, comme en témoigne la scandaleuse interpellation de porte paroles de la confédération paysanne ne faisant qu'exercer leur droit à manifester et cela à 2 reprises en l'espace de deux jours. La ministre de l'agriculture, comme le gouvernement auquel elle appartient, préfère manifestement 350 à 400 tracteurs venus un jour et une nuit durant entourer l'Assemblée

L'inutile canal Seine-Nord

Le projet du canal Seine-Nord Europe, présenté comme un levier économique, est une aberration écologique et financière. Coûtant des milliards d'euros, il mobilise des fonds publics au détriment des transports du quotidien. Il entraîne l'artificialisation de terres agricoles, la destruction de zones humides et menace durablement la biodiversité, dans un contexte d'urgence climatique. Ce canal repose sur un modèle productiviste dépassé, favorisant le transport de marchandises plutôt que la relocalisation de l'économie. Les emplois créés restent incertains et temporaires, tandis que les impacts pour les territoires traversés seront irréversibles. Ce projet apparaît comme un choix d'un autre temps, imposé sans réel débat démocratique et est dénoncé lors de manifestations auxquelles la FSU participe au sein de l'Alliance écologique et sociale.

Nationale. Le SNETAP-FSU dénonce par ailleurs la récupération indécente du mouvement par l'extrême droite. ♦

Mathieu Leiriz

AES

Pour une écologie protectrice

L'Alliance écologique et sociale (AES) est née en janvier 2020 de la volonté de syndicats et d'associations environnementales d'apporter une réponse aux crises sociétales, environnementales, économiques ou sanitaires qui traversent la société.

Les rencontres de l'AES sont ainsi l'occasion de construire pratiquement des campagnes et mobilisations qui lient les problématiques de fin du monde et de fin du mois et portent des propositions en rupture avec le système capitaliste.

La deuxième édition a permis de travailler sur les campagnes à mener pour la rénovation écologique du bâti scolaire et le développement, vital, de lignes ferroviaires. L'occasion de rappeler l'importance de mener de front le travail d'analyses utile aux actions de plaidoyer et la participation aux mobilisations locales. L'occasion aussi d'évoquer l'importance d'agir depuis et avec les territoires et les personnes les premières concernées, les conditions qui le per-

mettraient et leurs conséquences sur les modalités d'action habituelles des organisations. Les tables rondes et ateliers ont aussi porté sur la nécessité de lier reconversion écologique de l'appareil productif et droits des salariés (et notamment les indispensables alliances entre militant-es écologistes, organisations syndicales et salarié-es), mais également sur les liens entre santé et qualité de l'environnement de travail. Les stratégies collectives à développer pour lutter contre l'ex-

trême droite et ses idées ont fait l'objet d'un temps spécifique au cours duquel l'indispensable multiplication des formations locales et le développement d'un contre récit à celui des organisations d'extrême droite ont par exemple été avancés.

La conclusion de cette deuxième édition des rencontres de l'AES, a permis d'acter la feuille de route pour 2026 avec pour objectif de développer et d'ancre l'idée d'une écologie protectrice. ♦

Valérie Soumalle

Loi cadre VSS

Inaction dans la Fonction publique

Alors que les violences sexistes et sexuelles (VSS) continuent de toucher massivement les femmes et les enfants, la FSU dénonce l'inaction persistante de l'État-employeur.

Le débat parlementaire autour de la loi-cadre contre les VSS met en lumière l'ampleur des manquements actuels, en particulier dans la Fonction publique et l'Éducation nationale.

Malgré des obligations légales claires, les violences sexistes et sexuelles y restent trop souvent invisibilisées, banalisées ou mal traitées. Les dispositifs de prévention sont insuffisants, les procédures de signalement complexes ou inopérantes, les agent·es insuffisamment informé·es et les encadrant·es trop rarement formé·es. Cette situation constitue une défaillance grave de l'État-employeur, qui manque à son obligation fondamentale de garantir la santé, la sécurité et la dignité des personnels.



La FSU appelle le gouvernement à assumer pleinement ses responsabilités d'employeur public.

Pour la FSU, les VSS doivent être reconnues comme des risques professionnels à part entière, au même titre que les risques physiques et psychosociaux. La loi-cadre doit imposer des obligations contraignantes : évaluation systématique des risques, formation obligatoire des hiérarchies, dispositifs de signalement accessibles et efficaces, protection réelle des victimes et sanctions effectives des manquements.

Sans moyens dédiés, sans contrôle et sans volonté politique, la lutte contre les VSS restera un affichage. La FSU appelle le gouvernement à assumer pleinement ses responsabilités d'employeur public et à mettre fin à cette inaction. Elle continuera à se mobiliser pour faire respecter les droits des agent·es et construire des lieux de travail sûrs, égalitaires et respectueux. ♡

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Baromètre

Riches et bien portants

Le baromètre de Santé publique France vient rappeler avec force les étroits liens entre la position sociale et la santé.

L'ensemble des indicateurs étudiés tout au long de l'enquête démontre implacablement que « les personnes socialement défavorisées sont systématiquement en moins bon état de santé générale, physique et mentale ».

La situation financière perçue est particulièrement révélatrice des écarts, entre celles et ceux se déclarant « à l'aise » ou au

contraire la jugeant comme « c'est difficile, endetté ». Ainsi le taux de plainte d'insomnie double, passant d'un quart à près de la moitié lorsque la situation financière se dégrade tandis qu'en miroir, le taux de pratique d'activités physiques durant les loisirs diminue de plus de la moitié à un peine un quart.

Ce même décalage se retrouve pour la santé mentale. La proportion d'adultes déclarant une pensée suicidaire au cours de

l'année passée triple ainsi de 3 % à 11 % selon la situation financière tout comme le fait d'avoir vécu un épisode dépressif, passant de 9 % à 28 %. Enfin, l'étude pointe le facteur des discriminations influant sur la situation socio-économique, elles doublent en effet en fonction de la situation financière perçue. La classe sociale mais également le genre et l'origine influent ainsi fortement sur l'état de santé. ♡

Arnaud Malaisé

Injuste espérance de vie

« Plus on est aisé, plus l'espérance de vie est élevée », le constat de l'Insee est sans appel. L'écart entre les 5 % les plus aisés et les 5 % les plus modestes atteint ainsi 13 ans pour les hommes et 9 ans pour les femmes. L'Insee met en avant l'effet direct du niveau de vie sur la santé et son lien étroit avec d'autres caractéristiques déterminantes pour l'espérance de vie, notamment la catégorie sociale, le diplôme et le métier exercé.

Injustes patrimoines

Les 0,001 % les plus riches, qui ne sont que 56 000, possèdent dorénavant trois fois plus, contre deux fois plus en 1995, de patrimoine que la moitié la plus pauvre de la population mondiale. Le Laboratoire sur les inégalités mondiales montre, à côté de cette envolée du patrimoine des ultra riches, des salaires qui patinent. « Le fait très marquant depuis 1980 est la hausse de la part du capital dans le revenu mondial et la baisse de celle du travail », détaille Lucas Chancel, un des coordonnateurs de ce rapport très documenté.

Morts au travail : triste record

L'Assurance maladie estime à 1297 le nombre de morts suite au travail en 2024, victimes d'accidents sur le lieu de travail, le trajet ou des suites d'une maladie professionnelle. Un nombre record qui dépasse ceux des années précédentes.

Un nombre incomplet qui exclut notamment les fonctionnaires et les agriculteurs.

Le grand plan de lutte « plus large » promis l'an dernier par l'ancienne ministre du travail semble lui mort-né...

Ventilation des moyens

Budget, une bataille territoriale

L'affectation des moyens du service public sur le territoire est aujourd'hui le résultat de choix politiques assumés, guidés par une logique budgétaire restrictive plutôt que par les besoins de la population.

La ventilation ministérielle des moyens, décidée loin des réalités de terrain, s'inscrit dans une politique de réduction de l'emploi public qui frappe de plein fouet l'ensemble des services publics et particulièrement l'Éducation nationale, qui concentre le plus de postes budgétaires.

Déclinées localement, ces décisions prennent la forme de fermetures de postes, de suppressions de structures et d'une

dégradation continue des conditions de travail. Sous couvert d'ajustements techniques ou de redéploiements, ce sont en réalité des territoires entiers – ruraux, périurbains ou populaires – qui voient reculer le service public. Les agent·es sont mis·es sous pression, les effectifs augmentent, et l'égalité d'accès au service public est remise en cause.

Face à cette situation, la FSU mène un combat déterminé contre les suppressions de postes et la casse des services publics. Elle dénonce des critères de gestion purement comptables et revendique une autre répartition des moyens,



La FSU garante de l'égalité, de la justice sociale et de la cohésion des territoires.

rapport de force, la FSU défend un service public renforcé, garant de l'égalité, de la justice sociale et de la cohésion des territoires. ♦

© FSU / S. Briois

Contre les fermetures de classes

Riposte collective

« Comment dépasser la bataille individuelle de chaque école pour la transformer en mobilisation collective ? », c'est ce qui guide chaque année au moment de la carte scolaire Léa de Boisseuil, cosecrétaire départementale de la FSU-SNUipp, lorsque la dotation budgétaire de postes se transforme concrètement en mesures d'ouverture ou fermeture de classe dans les écoles parisiennes.



Elle peut s'appuyer sur une « tradition historique » de temps forts de mobilisation lors des deux instances de concertation des représentant·es des personnels, dont une où siègent également des élu·es de chaque mairie d'arrondissement. L'instance officielle est ainsi bousculée par un rassemblement organisé devant le rectorat et les délégations d'école

– comprenant enseignant·es grévistes, parents d'élèves, syndicalistes et élu·e – reçues par des inspecteurs et inspectrices qui rythment la journée avec les slogans, boucan et autres chansons scandées sur le parvis. Chaque dossier d'école reçu contestant les propositions initiales de l'académie est ainsi défendu par la FSU, obligeant la tenue de l'instance sur deux jours.

Ces deux défenses complémentaires permettent de « créer un temps collectif et féderateur » et de montrer en détail les conséquences à venir d'une fermeture de classe sur la réalité quotidienne de l'école. « Si la perspective de revenir sur un projet de fermeture de classes est mince, cela ne peut pas se faire en catimini » explique Léa

Fusion repoussée des parcs nationaux

« Nous avons gagné la bataille de l'opinion et fait reculer le ministère » résume Sandrine Descaves après la mobilisation des parcs nationaux pour s'opposer à la fusion envisagée dans le budget 2026 sous couvert de mutualisations et d'économies d'échelles à la clé. Ces habituels poncifs libéraux hérisSENT Sandrine, « les 11 établissements avaient déjà mutualisé tout ce qui pouvait l'être » et étaient mis à mal par des dotations de fonctionnement en stagnation chronique conduisant à une baisse constante des effectifs.

En s'appuyant sur une mobilisation visible entre pétition signée par le public, déploiement d'immenses banderoles à l'entrée des parcs et les interventions des élu·es de secteur, l'intersyndicale a obtenu gain de cause mais reste vigilante pour le futur. Surtout qu'avec des dégâts de plus en plus nombreux en montagne dus au changement climatique, il faudrait au contraire un abondement budgétaire pour y permettre l'accès du public en toute sécurité.

à propos de cet important dispositif mis en place. Le collectif « Touche pas à ma classe » le complète tout au long de l'année et permet de mobiliser ensemble, enseignant·es, élu·es et parents, autour d'une parole collective exigeant des effectifs corrects partout, un abondement de la brigade de rempla-

cement, des Rased et des postes spécialisés comme de la formation continue. « Des exigences que les suppressions massives de postes, 390 en trois ans, empêchent », déplore Léa qui donne rendez-vous au printemps prochain pour de nouvelles mobilisations. ♦

Arnaud Malaisé

Assises de la santé au travail

Le droit à la protection

La troisième édition des Assises de la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses se tiendra les 17 et 18 mars 2026. La FSU en est toujours partie prenante avec la CGT et Solidaires ainsi qu'une dizaine d'associations qui ont placé au cœur de leur action le droit à la protection de la santé au travail.

Les échanges entre syndicalistes, juristes, chercheurs et chercheuses, médecins et inspecteurs et inspectrices du travail, notamment, visent à outiller les militant·es pour conforter leurs interventions sur ces questions dans les entreprises et administrations. L'objectif est aussi de construire les mobilisations nécessaires pour imposer le droit à la protection de la santé au travail, partout.

Les atteintes à la santé et à la sécurité au travail connaissent une hausse alarmante, avec notamment une explosion des accidents graves et mortels dans de nombreux secteurs. La situation des mineur·es est particu-



Les échanges visent à outiller les militant·es pour conforter leurs interventions sur les questions de santé au travail.

lièrement préoccupante : les accidents, y compris mortels, se multiplient lors des stages, en apprentissage ou dans les premiers emplois, révélant l'effondrement des protections et l'absence de contrôle effectif. Les conséquences de l'exposition des travailleurs et travail-

leuses à des produits toxiques ou de la présence d'amiante sur les lieux de travail, restent aussi des préoccupations majeures. La tenue de ces assises le rappelle : personne ne devrait mourir au travail, souffrir, ni être exposé·e à des agressions ou à des pressions contraires au droit du travail et à la dignité humaine.  Valérie Sounaille

Assédic, une nouvelle réforme en vue

La FSU Emploi dénonce une énième remise en cause inacceptable des droits des privé·es d'emplois et un patronat qui se dédouane de ses responsabilités.

Lors des négociations, les organisations patronales ont annoncé vouloir revoir l'ensemble du régime d'assurance chômage, dépassant le cadre initial limité aux contrats courts et aux ruptures conventionnelles. Sont menacés les conditions d'accès, la durée et le niveau d'indemnisation, la revalorisation des allocations, les sanctions ou encore les règles spécifiques de certains publics. Pour la FSU Emploi, cette orientation est injuste et inefficace : les réformes passées ont accru la précarité sans favoriser l'emploi durable. Le syndicat exige le maintien et l'amélioration des droits, une indemnisation digne, la fin des sanctions et de vraies contreparties aux aides publiques versées aux entreprises.

Conférence emploi, travail et retraites

Garantir un dialogue social sincère

La Conférence sur l'emploi, le travail et les retraites ouverte par le gouvernement le 4 décembre est censée aborder conjointement les enjeux du travail, de l'emploi et de l'avenir du système de retraites.

Ces questions sont étroitement liées et ne peuvent être traitées séparément si l'objectif affiché est celui du progrès social et de la justice entre les générations. La dégradation des conditions de travail, la montée de la précarité et les inégalités salariales,

notamment entre les femmes et les hommes, ont des effets directs et durables sur les droits à la retraite. Aborder la question des retraites sans s'attaquer à la qualité de l'emploi, aux carrières hachées et aux bas salaires reviendrait à ignorer la réalité vécue par une grande partie des salarié·es, en particulier dans la fonction publique.

L'attachement à un système de retraite par répartition, solidaire

et fondé sur des droits collectifs demeure un enjeu central. Toute remise en cause des principes de solidarité, toute logique de capitalisation ou de système par points ferait peser les risques sur les salarié·es et les retraité·es. Le financement des retraites doit reposer sur une meilleure répartition des richesses, l'augmentation des salaires et la remise en cause des exonérations de cotisations sociales inefficaces.

Dans ce cadre, la FSU se montre particulièrement vigilante quant à la méthode employée. Cette conférence ne doit ni contourner le débat démocratique ni servir à légitimer à posteriori des décisions déjà arrêtées. De véritables avancées ne pourront être obtenues que dans le cadre d'un dialogue social sincère, respectueux des positions portées par les organisations syndicales.  Marie-Rose Rodrigues-Martins

Congrès SNUITAM-FSU

Le SNUITAM-FSU a tenu son cinquième congrès à Montpellier en novembre dernier, dans un contexte de réforme permanente, d'affaiblissement du dialogue social, de sous effectifs chroniques et de dégradation des conditions de travail dans les ministères concernés (Agriculture, Écologie, Intérieur). Les débats ont réaffirmé la défense des missions régaliennes, le refus de leur délégation au privé, et la nécessité de renforcer l'unité syndicale. Les instances nationales ont été renouvelées et renforcées.

La FSU confortée à France Travail

La FSU Emploi conforte sa première place aux élections professionnelles à France Travail, parmi les plus de 3 000 agent·es de la Fonction publique de l'établissement, en remportant 12 sièges sur 20 dans les commissions paritaires nationales. Les élu·es FSU continuent de revendiquer la prise en charge du jour de carence par leur employeur, la mise en œuvre d'un accord senior, l'amélioration du déroulement de carrière, la revalorisation des grilles indiciaires et l'obtention d'une indemnité de départ en retraite.

Protection des pompiers

Un nouveau décret améliore les conditions de travail des sapeurs-pompiers, syndiqué·es à la FSU territoriale, en renforçant leur protection lors des interventions. Il prévoit une meilleure prise en compte des risques professionnels, un encadrement accru du temps de travail et du repos, ainsi qu'un accompagnement renforcé après des situations traumatisantes. Le texte vise aussi à améliorer la prévention des risques psychosociaux et à leur garantir un soutien institutionnel accru, afin de préserver leur santé, leur sécurité et leur engagement au service de la population.

FSU Territoriale : 3^e congrès Une progression constante

Le SNUTER a tenu son 3^e congrès à Tours à la mi-novembre, au terme duquel il est devenu « La FSU Territoriale ».

Les 120 délégué·es ont débattu de l'activité du syndicat depuis 2021. La FSU Territoriale a renforcé pas à pas son implantation dans les collectivités, créé de nouveaux syndicats locaux, de nouvelles sections. Cela lui a permis de devenir représentative dans la territoriale aux dernières élections professionnelles, participant ainsi au Conseil supérieur de la FPT et aux instances régionales. Troisième syndicat de la FSU, elle a aussi progressé en nombre d'adhérent·es (+7 %), et renforcé sa participation à la vie fédérale de la FSU aux plans local et national ainsi que sa collaboration avec les SD pour développer son implantation. La FSU Territoriale a contribué à gagner des avancées pour les



Les 120 délégué·es ont débattu de l'activité du syndicat depuis 2021.

territoriaux et s'est inscrite aussi dans la mise en œuvre de l'accord national de 2023 sur la Prévoyance, qu'elle a signé et qu'elle défend pied à pied dans les négociations locales. Les services publics locaux – dont les agent·es sont en première ligne pour protéger les habitant·es et en particulier les plus fragiles – sont aujourd'hui affaiblis par des politiques

d'austérité budgétaire d'une violence inédite et par les attaques récurrentes contre le statut. Déterminée à défendre le statut, les rémunérations et à lutter contre l'externalisation des missions, la FSU Territoriale réaffirme les valeurs et principes d'égalité, de non-discrimination, qui fondent sa conception du service public, face à la montée des idées d'extrême-droite. ●

Christophe Nouhaud

Protection sociale complémentaire Dernière phase de mise en œuvre

Versant état de la Fonction publique, la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) entre, pour les agent·es en activité, dans sa dernière phase de mise en œuvre.

Pour sept premiers ministères, les nouveaux contrats sont entrés en application entre janvier et octobre 2025. Ce sera le cas pour tous les autres, dont ceux de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports et celui de l'intérieur courant 2026.

Cette réforme aura renforcé les inégalités entre générations, envers les familles et entre niveaux de rémunérations. Elle aura favorisé la progression des sociétés d'assurance. Mais elle risque aussi de déboucher sur un recul de couverture en prévoyance. Les employeurs publics ont l'obligation, concomitamment au contrat obligatoire en santé, de proposer à leurs agent·es un contrat collectif à adhésion facultative en prévoyance. Mais les premières remontées sont particulièrement inquiétantes :

les tarifications pratiquées par les opérateurs sélectionnés sont très variables d'un ministère à l'autre – du simple au double – et pour les ministères qui ont été les premiers à le mettre en œuvre, la proportion d'agent·es y ayant souscrits est extrêmement faible : 1,12 % au ministère de l'Écologie et du logement et 8 % à l'Agriculture. Il est à craindre qu'une part importante des agent·es renoncent à leur couverture complémentaire en prévoyance pour des raisons financières. ●

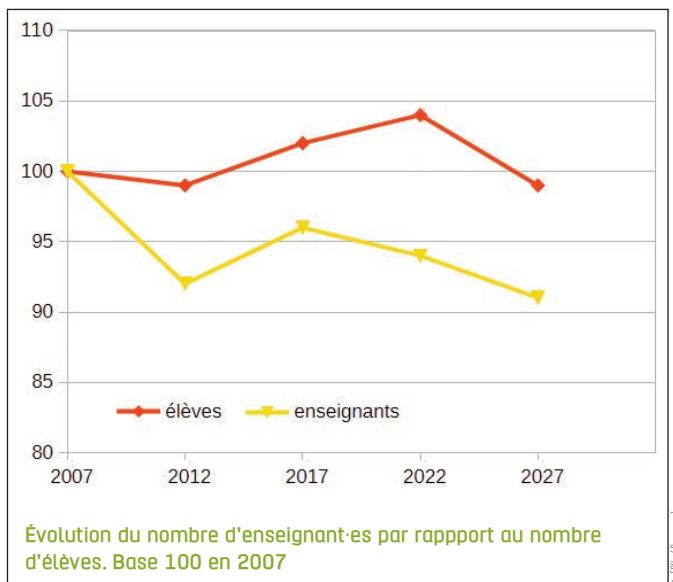
Hervé Moreau

Budget

L'excuse démographique

La baisse démographique en France est présentée par le gouvernement comme une contrainte budgétaire justifiant suppressions de postes dans l'Éducation nationale. Pourtant, elle peut être une opportunité majeure pour améliorer l'école, à condition de maintenir les moyens humains.

Le gouvernement a une lecture comptable qui relève d'une pseudo économie budgétaire et d'une vision à court terme. 4 000 suppressions de postes sont annoncées. Pourtant moins d'élèves permettrait de réduire la taille des classes, de renforcer le suivi individualisé et de diversifier les pratiques pédagogiques, avec des bénéfices documentés pour les apprentissages et l'insertion professionnelle future. Comme le souligne Julien Grenet (directeur au CNRS), un euro « économisé » aujourd'hui sur l'école peut coûter jusqu'à neuf euros demain.



Pour les personnels, cela signifierait moins d'épuisement et plus de temps de concertation, formation et projets pédagogiques, tout en favorisant une répartition plus équitable des moyens et la réduction des inégalités territoriales. À l'inverse, supprimer des postes au nom d'économies immédiates aggra-

verait la ségrégation scolaire et fragiliserait le service public. La baisse démographique est donc une occasion unique d'investir pour renforcer la qualité de l'enseignement et l'émancipation de toutes et tous. La refuser, c'est sacrifier l'avenir au court-termisme budgétaire. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Chido, un an après

Un an après le passage de l'ouragan Chido, la reconstruction des services publics à Mayotte demeure dramatiquement insuffisante. Malgré les annonces et plans gouvernementaux, l'Etat a failli dans sa réponse à l'urgence et à l'ampleur des besoins. De nombreuses écoles restent dégradées, des structures de santé fonctionnent encore en mode précaire et l'accès à l'eau et à l'électricité demeure instable dans plusieurs communes. Les lenteurs administratives, le manque de moyens concrets et l'absence de vision à long terme ont laissé la population dans une situation d'abandon. À Mayotte, territoire déjà marqué par de profondes inégalités, cette inaction, dénoncée haut et fort par la FSU, renforce le sentiment d'être des citoyen·nes de seconde zone, condamnés à attendre pendant que les promesses s'accumulent sans résultats tangibles.

AESH

Gagner un statut est tout à fait possible

La marque de mépris de trop pour les AESH. Début janvier, le Sénat a rejeté une proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaire de catégorie B pour ces 148 000 personnels qui subissent une précarité structurelle intenable.

Rémunéré·es sur une base proche du Smic, les AESH sont contraint·es d'exercer à temps incomplet, généralement 24 heures par semaine, et ne perçoivent ainsi qu'un salaire d'environ 850 euros qui les maintient sous le seuil de pauvreté. Les conditions de travail dégradées contribu-

buent également à mettre à mal l'accompagnement des élèves et alimenter les difficultés endémiques de recrutement. Il manque ainsi près de 50 000 AESH depuis la rentrée.

Au-delà de l'argument financier d'un coût global de 4,3 milliards annuels contre 3 milliards actuellement, en se déclarant « incapable » de mettre en œuvre une telle réforme, le ministre de l'Éducation nationale démontre le refus dogmatique du gouvernement de créer un nouveau corps de fonction-

naire pour rendre des missions de service public, plus si nouvelles mais toujours autant indispensables. Il a affirmé ainsi au Sénat qu'il « n'existe que des fonctionnaires à temps complet », oubliant volontairement la possibilité des « obligations réglementaires de service » qui encadre notamment le temps de travail des enseignant·es en définissant leur temps de travail face aux élèves et reconnaissant pour le reste une somme de travail « invisible », estimée à quasiment autant par l'Insee, cor-

respondant aux temps de préparations, formations, réunions, rencontres avec les parents... De quoi prendre modèle pour créer un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH sur la base de 24 heures d'accompagnement.

À contre-pied de ce nouveau rejet par le Parlement et le gouvernement d'une urgente proposition de loi pour les AESH, la FSU, aux côtés de ses partenaires, entend bien imposer une priorité pour l'école inclusive, ses élèves et ses personnels. ♦ Arnaud Malaisé

ÉVAR/S : l'État condamné pour son inaction

Le tribunal administratif de Paris a condamné l'État à verser un euro symbolique pour ses manquements dans l'enseignement de l'ÉVAR/S, pourtant obligatoire depuis 2001. Saisi par le collectif Cas d'école (Planning familial, Sidaction, SOS homophobie), le tribunal reconnaît une carence de l'État sur plus de vingt ans. Si de nouveaux programmes ont été publiés en 2025, la FSU-SNUipp alerte sur l'absence de moyens et de formations pour garantir un enseignement effectif.

Stéréotypes de genre

L'analyse de 600 000 bulletins de Terminale scientifique menée par deux chercheuses révèle que filles et garçons sont évalués selon des stéréotypes persistants. Les filles sont jugées « appliquées », « sérieuses » ou « souriantes », tandis que les garçons sont valorisés pour leur « intuition », « passion » ou « curiosité ». Ces constats reflètent la persistance des stéréotypes de genre surtout dans les matières scientifiques mathématiques et physique.

Livret militaire

La mise en œuvre d'un livret « militaire » pour les élèves constitue une militarisation progressive de l'école la détournant de sa mission d'émancipation. Pour la FSU, ces dispositifs (classes Défense, liens renforcés école-armée, guide « Acculturer les jeunes à la défense ») entendent familiariser les jeunes avec l'institution militaire plutôt qu'éduquer à la paix. La FSU refuse toute instrumentalisation des élèves au profit de discours guerriers et appelle à rencentrer l'école sur les savoirs, la citoyenneté et l'égalité.

Santé des professeur·es au collège La Cour des comptes alerte

Selon un rapport* de la Cour des Comptes publié en décembre, au cours de l'année 2023-2024, en moyenne 9 % des heures de cours obligatoires n'ont pas été assurées dans les collèges publics, en raison notamment d'absences d'enseignant·es insuffisamment remplacées.

La situation est particulièrement critique en REP et REP+. Les congés maladie ordinaires ont augmenté de 41,3 % entre 2018-2019 et 2023-2024, et les temps partiels thérapeutiques de 250 %. Sur la même période, les besoins de remplacement de longue durée ont augmenté de 15 %, avec un tiers des académies où l'évolution a été supérieure à 30 % : Aix-Marseille, Amiens, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Poitiers et Reims. Le ministère de l'Éducation nationale « ne conduit pas une politique de prévention structurée » constate la Cour des



Comptes qui pointe également un manque de suivi des risques psycho-sociaux. Ils représentent d'ailleurs 35 % des signalements dans les registres santé et sécurité au travail et danger grave et imminent.

Et concernant les médecins du travail, les chiffres sont éloquents : on compte 77 médecins du travail pour 1 193 378 agent·es, dont 900 000 enseignant·es.

La FSU, qui alerte depuis des années sur la situation, exige des mesures immédiates : un plan ambitieux de prévention, le renforcement massif de la médecine du travail, des recrutements des remplaçant·es et l'amélioration des conditions de travail dans les collèges. 

Sandrine Charrier

* : *Le temps d'enseignement perdu par les élèves au collège*

Éducation prioritaire

Un plan ministériel pour 800 collèges

Le ministère souhaite impulser « une organisation spécifique » dans les 800 collèges sélectionnés par les recteurs et rectrices pour leurs faibles résultats au DNB en mathématiques et français. Dès janvier, les établissements concernés devront travailler à l'élaboration de leur feuille de route, intégrant les dimensions pédagogiques et médico-sociales, le climat scolaire, la mixité sociale et la place des parents dans la réussite des élèves, pour une mise en œuvre à la rentrée 2026. Alors que le

SNES-FSU a obtenu la suppression du caractère obligatoire des groupes de niveau, c'est une des mesures retenues pour ces 800 collèges.

L'accompagnement des personnels devra s'appuyer sur « une équipe ressource académique », composée d'« expertises complémentaires (IA-IPR, IEN, CPC, personnels de direction, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale, infirmiers, formateurs du premier et du second degrés, etc.) ». Cette équipe sera chargée

d'accompagner les chef·fes d'établissement et leurs équipes dans « l'analyse des besoins », la « formalisation » et le « suivi des feuilles de route ».

Ce plan va doter les établissements en fonction des résultats des élèves alors même que la politique d'éducation prioritaire est laissée en friche depuis des années en laissant entendre, en creux, que ce sont les approches pédagogiques et la formation des collègues qui ne seraient pas efficaces ni adéquates. 

S.C.



Situation financière catastrophique des universités

La situation financière des universités françaises, conséquence directe de politiques de sous-financement chronique est alarmante. De nombreux établissements sont aujourd’hui contraints de voter des budgets en déficit ou de mettre en œuvre des plans d’économie qui dégradent gravement les conditions d’enseignement et de travail. L’Université de Lille, par exemple, anticipe un déficit record de 44,9 millions d’euros en 2026, plus du double de 2025, pour un budget total de 770 millions. Le rectorat a d’ailleurs émis un avis défavorable inédit. Son président alerte sur une situation « *jamais atteinte* », due à la hausse des coûts de l’énergie, des salaires et des charges non compensées par l’État, et prévoit d’une « *année de bascule* » en 2026.

Pour le SNESUP-FSU, l’autonomie budgétaire imposée aux universités se traduit par une mise en concurrence destructrice et par un désengagement de l’État de ses responsabilités. Cette logique conduit à une précarisation accrue des personnels, à la multiplication des contrats courts et à une dégradation de l’accueil des étudiant·es. Le syndicat dénonce une politique qui met en danger le service public de l’enseignement supérieur et de la recherche, et réclame un financement pérenne à la hauteur des missions des universités.

Colloque FSU-CGT

L’École : cible pour l’extrême droite

Dans tous les pays – Hongrie, Pologne voire aujourd’hui Etats-Unis – où l’extrême droite est au pouvoir, l’école constitue pour elle une cible de choix.

L’Institut de Recherche de la FSU (IR.FSU) et l’Institut d’Histoire Sociale de la CGT ont organisé les 29 et 30 janvier un colloque commun consacré aux rapports entre école et extrême droite en France, avec le plein engagement de la FSU et de la FERC-CGT. Pour Paul Devin, président de l’IR.FSU, il s’agissait de contribuer à donner aux militant·es les outils pour mieux informer, débattre et convaincre, au plus près des lieux d’enseignement, de la nocivité des projets de l’extrême droite pour l’école, les élèves et les personnels. Sophie Djigo, professeure de philosophie en classes préparatoire dans un lycée de l’académie de Lille, chercheure, syndiquée au SNES-FSU, fondatrice de l’association Migrations59, par ailleurs cible d’attaques

d’extrême droite dans le passé, publie en avril *La solidarité n’est pas un crime*, chez Textuel. « *J’ai apprécié le côté ciblé de la proposition (Eduquer contre le racisme) émanant de syndicats avec lesquels j’ai l’habitude de travailler. Il me paraît crucial de réfléchir, dans le contexte politique actuel, sur ce que l’extrême droite fait et veut faire à l’école. L’école publique en France s’est engagée dans la lutte contre le racisme et les discriminations à la suite de directives internationales dans les années 1960, progressivement intégrées dans les textes français, ce qui a pu déstabiliser une école*

publique républicaine qui n’y était pas nécessairement préparée, notamment dans la reconnaissance de l’impact du passé colonial de la France. La dimension intersyndicale me paraît très importante, il est nécessaire de re politiser, au sens large, la question de l’antiracisme, au-delà du seul plan moral, qui peut invisibiliser les origines structurelles du racisme en France et dans l’école. Les syndicats sont des acteurs sociaux incontournables, y compris pour aider à une prise de conscience collective des enseignants sur les ressorts du racisme. »

Matthieu Leiritz

Coût de la vie étudiante

L’augmentation du coût de la vie étudiante se poursuit et accentue la précarité. Il a progressé de 4,1 % entre 2024 et 2025, après une hausse de 2,2 % l’année précédente, soit près de 1 300 € de dépenses supplémentaires en deux ans pour un·e étudiant·e. Logement, alimentation, transports et énergie pèsent lourdement sur des budgets déjà fragiles, tandis

que les bourses et aides restent insuffisantes. Bon nombre d’étudiant·es sont contraint·es de travailler pendant leurs études, au détriment de leur réussite et de leur santé. Les organisations syndicales exigent des mesures urgentes : revalorisation des bourses, encadrement des loyers et renforcement des services publics universitaires.

À propos du dernier numéro de *Regards Croisés* (décembre 2025)

LE DOSSIER

Une jeunesse mal traitée ?

Nous souhaiterions, à travers ce dossier, pointer quelques-unes des difficultés les plus structurantes et les plus significatives de notre temps concernant la jeunesse.

Les difficultés de définition sont bien connues : quelles limites d'âge ? La ou les jeunesse ? Le terme utilisé ici, la jeunesse, ne vise pas tant à uniformiser un groupe, une catégorie statistique qui en réalité n'est pas plus homogène qu'une autre ; il vise bien plutôt à considérer que les 15-18 ans représentent un « âge de la vie », un « moment » susceptible de révéler quelques aspects significatifs de notre société.

Si dans bien des domaines, la situation est préoccupante pour cette frange de la population, comme le montrent certains articles, le dossier explore également la manière dont la jeunesse est soucieuse de prendre en main son destin et s'engage dans de multiples formes de luttes.

Enfin, des politiques publiques ambitieuses, bien ciblées, plus cohérentes, seraient autant de réponses aux difficultés constatées pour offrir de meilleures conditions de vie à la jeunesse.

Guy Dreux, Michelle Olivier

L'INTERVIEW

Nicolas Cadène : le legs de la loi de 1905

- Les principes essentiels de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.
- Les évolutions législatives et réglementaires depuis 1905.
- Les idées fausses sur la laïcité.
- Les risques de rupture du débat actuel au regard de l'objectif de conciliation de la liberté de conscience et de culte avec les valeurs républicaines.
- La formation des enseignants aux questions de laïcité.

L'ENTRETIEN « ARTS et CULTURE »

Thomas Klotz

- S'approprier le sujet pour faire un pas de côté

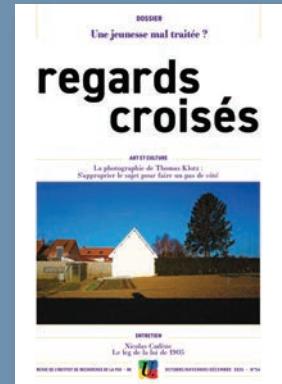
À paraître en mars 2026

Le dossier du numéro 57 de *Regards Croisés* sera consacré aux métamorphoses du néolibéralisme.

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne sur le site de l'IR ou en écrivant à

Institut de recherches de la FSU – 22 rue Malmaison, 93170 BAGNOLET – Tél. : 01 41 63 27 60

Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)



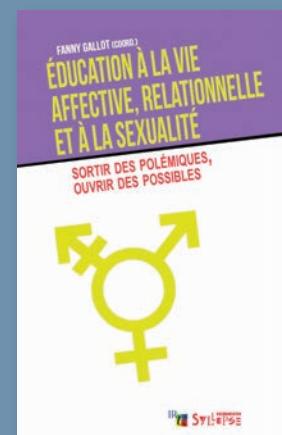
Le numéro de Regards croisés (décembre 2025)

À commander sur le site de l'IR.FSU (7€)



Socialismes et éducation au XX^e siècle

À commander sur le site de l'IR.FSU (25 €)



Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité

Sortir des polémiques,

ouvrir les possibles

À commander sur le site de l'IR.FSU (10 €)

Engager les municipalités pour les services publics



Dossier réalisé par :

Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Hervé Moreau, Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée, Valérie Soumaille



Le 15 et le 22 mars auront lieu les élections municipales. Au delà des choix locaux, cette échéance aura des conséquences concrètes sur la qualité et le périmètre des services publics locaux et donc sur la vie quotidienne des Français·es.



Les enjeux des toutes prochaines municipales dépassent la simple élection de celle ou celui qui occupera le fauteuil de maire de la ville ou du village. Elles se traduiront notamment concrètement dans le quotidien de la population à travers l'accès et la qualité des services publics locaux gérés par les mairies et les communautés de communes. Le contexte d'austérité budgétaire avec des dotations de l'État en baisse conjugué à une frilosité fiscale n'est certes pas porteur (lire page 18) mais pourtant de fortes marges de manœuvre sont possibles.

À cette échelle locale, les services publics peuvent ainsi être des leviers d'action dans une démarche de bifurcation écologique, que ce soit dans l'alimentation, les transports en commun ou l'occupation du territoire (lire page 19). Favoriser l'accès à la culture de tous et toutes est également une préoccupation de nombreuses municipalités. Musées, théâtres, médiathèques, festivals... sont des outils qui, bien pensés et utilisés, peuvent rendre la culture réellement populaire (lire page 20). Quelle que soit leur taille, les communes peuvent également compléter et enrichir un service public à dimension nationale comme l'école primaire, dont elles ont

notamment la charge des locaux. Réhabilitation et végétalisation des écoles pour prendre en compte les besoins comme les enjeux écologiques et climatiques, soutien aux projets pédagogiques et culturels... les possibilités foisonnent (lire page 21) au-delà des seuls crédits de fonctionnement qui creusent des inégalités béantes entre les écoles. Une enquête de la FSU-Snuipp met ainsi en lumière des écarts de 1 à 10 selon les communes des participations financières à l'achat du matériel scolaire, des fournitures, sorties scolaires, mises à disposition d'équipements sportifs ou numériques...

Pour assurer toutes ces missions de services publics, plus d'un million d'agent·es de la Fonction publique

territoriale œuvrent dans les communes dans une palette de métiers très variée. Ainsi, Jean-Michel, cantinier à Limoges, Danielle, Atsem en école maternelle dans un village de l'Oise ou encore Yveline, coordinatrice d'un centre de santé à Montreuil, mettent en avant leur fierté d'exercer ces métiers au service de l'intérêt général malgré des conditions de travail souvent dégradées.

« *Un statut fort et protecteur est nécessaire* » estime donc les deux cosecrétaires généraux de la FSU territoriale (lire page 23).

Cet enjeu d'amélioration des services publics, à travers notamment la campagne unitaire d'interpellation des candidat·es autour de

14 exigences, revêt encore plus d'acuité dans les communes gérées par l'extrême droite comme le montre l'exemple d'Hénin-Beaumont (lire page 22).

Contrer la progression d'une forme de « fascisme municipal », nocif pour la population comme pour les services publics, est également un enjeu fort des élections de mars prochain.

L'épineuse question des financements possibles



© FSU / S. Fontenot

Comme dans l'ensemble des collectivités territoriales, les équipes qui seront désignées lors des prochaines élections municipales à la tête des communes, agglomérations ou intercommunalités seront confrontées à des problèmes structurels difficiles, liés à l'augmentation des besoins et à l'insuffisance des recettes.

Pour financer l'action publique locale et équilibrer leurs budgets, les collectivités locales ont recours à quatre grandes catégories de recettes : impôts locaux (60 %), dotations et subventions (30 %), de l'emprunt (5 %) et revenus issus du domaine et des services de la collectivité (5 %).

Depuis 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale a été supprimée. Promesse non exempte de démagogie du candidat Macron à sa réélection, conforme à sa croisade

contre la fiscalité, la suppression a été justifié par un argument de poids : faute d'actualisation des valeurs locales cadastrales des locaux d'habitation depuis 1970, cet impôt était très inégalitaire et ne tenait plus compte des évolutions parfois spectaculaires des prix, notamment dans les vieux quartiers réhabilités des centres villes. La perte de cette recette fiscale a été compensée par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements.

Les dotations de l'État (environ le tiers des recettes) font l'objet d'un calcul complexe notamment à partir des chiffres de recensement de la population, et sont soumises en partie à des compensations qui sont censées tenir compte des différences de revenus. En période d'austérité budgétaire nationale, les gouverne-

Quelles compétences communales ?

Les collectivités territoriales (communes, départements, Régions) possèdent des compétences propres. Elles ne peuvent intervenir que dans les domaines relevant exclusivement de l'État. Conformément au principe de subsidiarité, les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon. Les communes bénéficient de la clause de compétence générale : elles disposent ainsi d'une capacité d'intervention générale, dès qu'il existe un intérêt local. Leurs principales compétences relèvent des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles préélémentaires et élémentaires. Certaines sont exercées par un établissement public de coopération intercommunale.

Jean-Michel, cantinier



« Donner envie, faire découvrir, rassurer, éveiller la curiosité », sa contribution à l'éducation au goût des élèves est une des

grandes satisfactions de Jean-Michel Paoli, référent du restaurant scolaire Beaublanc à Limoges. Avec ses six collègues, après une matinée consacrée à entretenir les locaux puis à organiser la réchauffe et la mise en forme des plats, ils accueillent pour le déjeuner près de 250 élèves venant en bus de trois écoles puis passent le début d'après-midi à remettre en état les réfectoires. Jean-Michel souligne l'engagement et la volonté indéniable de la commune pour garantir la qualité des repas avec le choix d'une régie municipale qui permet des plats cuisinés « maison » mais également les difficultés à s'organiser autour de circuits courts et de producteurs locaux.

ments calculent ces dotations au plus près, d'où les tensions avec les élus, toutes tendances politiques confondues.

Enfin, et uniquement pour des dépenses d'investissement, les communes recourent à l'emprunt, donc à l'endettement, mais leur taux d'endettement reste stable, contrairement à celui de l'État ou des Régions, en forte augmentation. Les communes sont donc peu maîtresses de leurs revenus, d'autant que la fiscalité constitue un élément important dans le choix final de l'électorat. Or, notamment depuis les grandes lois de décentralisation de 1982, elles se sont vu confier des responsabilités toujours plus lourdes : entretien et équipement des écoles, renchéri par le développement du périscolaire, investissements dans la culture, le sport, la vie associative, les mesures d'économie énergétique dans le cadre de la transition écologique... bref tout ce qui favorise le maintien ou l'extension de la population et donc des recettes. 

Actionner les leviers d'une bifurcation écologique

À l'échelle locale, les élus peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre d'une transition ou bifurcation écologique.

Leurs choix politiques peuvent déboucher sur des actions concrètes ayant des effets sur le quotidien et pour l'avenir. Les engagements et expérimentations ne sont à ce jour bien évidemment pas suffisants, mais quelques exemples montrent ce qu'il est possible d'impulser et ouvrent des perspectives encourageantes sur l'alimentation, les transports, la préservation des terres ou encore l'énergie renouvelable.

Ainsi, en matière d'alimentation, dans les Alpes-Maritimes, la commune de Mouans-Sartoux propose des cantines scolaires 100 % bio et locales, avec plus de 80 % des produits issus de fermes voisines et d'un potager communal. Parallèlement à la qualité de l'alimentation, cette action permet de limiter les émissions de CO₂ et de soutenir l'agriculture paysanne sans pesticides. Côté transports en commun, selon les données 2024 de l'Observatoire des villes du transport gratuit, il existe 46 réseaux de transports gratuits, couvrant 598 communes et

Une ambition pour une transformation par le local est toujours possible.

plus de 2,6 millions d'habitants. Dans cet ensemble, l'agglomération de Lens-Liévin a lancé en 2024 le plus grand réseau de transports en commun gratuits de France (Arc des Flandres) couvrant 150 communes, utilisant des bus et des tramways électriques. En matière de préservation des terres, on peut évoquer des blocages d'étalements urbains, à Ungersheim en Alsace par exemple, ou la mise en culture de friches alimentaires urbaines à Grenoble.

Il est donc possible d'avoir de l'ambition pour cette transformation par le local. Cependant, ces initiatives se heurtent à des contraintes budgétaires de plus en plus importantes, à des compétences limitées qui peuvent entrer en contradiction avec des décisions nationales sur l'énergie ou les infrastructures. Les communes, dans leur agglomération ou intercommunalité, sont aussi dépendantes de subventions régionales. Enfin, l'impact reste local et peut être freiné par l'opposition politique ou l'inertie économique, soulignant la nécessité d'une dynamique et d'une coordination étatique pour une transition à grande échelle. 



© S. Bonnaux

Rendre la culture vraiment populaire

Dans de nombreuses municipalités, la culture est pensée comme un bien commun essentiel. Leur priorité : garantir un accès réellement universel aux arts, aux savoirs et aux équipements culturels. Gratuité, tarifs solidaires et travail de proximité permettant de toucher les publics les plus éloignés – jeunes, habitant·es des quartiers populaires, senior·es isolé·es.

Ainsi les musées peuvent être un pilier de la stratégie culturelle municipale. À Rennes, le musée de Bretagne et le musée des Beaux-Arts multiplient les actions hors les murs : ateliers dans les quartiers populaires, médiation jeune public, projets coconstruits avec écoles et centres sociaux. « *Le rôle d'un musée municipal n'est plus seulement de conserver : c'est d'aller chercher celles et ceux qui n'y viennent pas spontanément* », souligne une responsable.

Des budgets stables garantissent cette présence dans la durée.

L'égalité d'accès peut être placée au cœur de l'action de la municipalité comme à Tomblaine, en Meurthe-et-Moselle. Le festival Aux Actes

Citoyens fait entrer le théâtre et la création contemporaine dans la vie quotidienne. Pour lever les obstacles matériels, la ville met à disposition un bus gratuit pour les sorties culturelles : spectacles du festival, expositions, médiathèques et événements du territoire. Ce service facilite la participation des familles, des jeunes et des seniors. Associé au travail dans les écoles et aux actions de proximité, ce bus fait de la culture un outil d'émancipation pour toutes et tous.

Enfin, Montreuil fait du théâtre un vecteur de cohésion. Le Nouveau Théâtre de Montreuil multiplie résidences, interventions dans les écoles, rencontres en centres sociaux et représentations hors les murs. « *Le théâtre municipal marque le territoire d'une présence artistique quotidienne : c'est ainsi qu'on fabrique l'égalité d'accès* », explique un membre de la direction.

Partout, les effets convergent : hausse de la fréquentation, publics plus mixtes, implication citoyenne renforcée. Ces villes montrent qu'un service public culturel ambitieux n'est pas un slogan, mais une construction politique patiente qui rend la culture réellement populaire.

Conforter et renforcer l'école publique



L'École maternelle et élémentaire Louis Pergaud, Sainte-Geneviève-des-Bois (91).

© M. BOURGEOIS

Deux communes aux réalités très différentes peuvent apporter un « plus » décisif à l'école publique dont elles ont la charge.

Cela commence par l'engagement matériel. À Sainte-Geneviève-des-Bois, ville de 36 000 habitant·es en région parisienne, la gestion de 23 écoles représente un défi financier et logistique majeur. Avec un budget de fonctionnement contraint par des facteurs externes, la commune doit arbitrer en permanence. Elle innove également en intégrant des solutions durables, comme le raccordement de plusieurs écoles à un réseau de chaleur par géothermie et la végétalisation des cours d'école, transformant ainsi des espaces urbains denses en lieux plus apaisés et favorables aux apprentissages. À Boulleret, village de 1 400 habitant·es dans le Cher, l'engagement se traduit par la volonté de maintenir une école attractive et moderne malgré des moyens plus limités. La construction d'une nouvelle école maternelle

en 2019 et la rénovation de l'élémentaire en témoignent. La commune fait preuve de réactivité face aux évolutions d'effectifs et anticipe l'avenir avec un projet de cour de récréation plus verte et inclusive. À Sainte-Geneviève-des-Bois, la commune joue un rôle central dans la coordination des politiques éducatives. Depuis plus de dix ans, le Projet Éducatif Territorial permet de rassembler parents, éducation nationale, services municipaux et associations autour d'objectifs partagés. Le Contrat Territorial Global, conclu avec la CAF et l'État, constitue quant à lui un levier financier essentiel, rendant possibles de nombreuses actions éducatives et sociales, comme, entre autres, la Maison des réussites éducatives et de la parentalité ou la rénovation de crèches. À Boulleret, le « plus » communal s'exprime surtout par le soutien aux projets pédagogiques et à l'ouverture culturelle. L'école, première école Émile* du département, permet à ses élèves de vivre

Danielle, ATSEM en école maternelle



« J'adore mon métier, mais je ne le recommande pas », le paradoxe énoncé par Danielle Guillaume

résume les contradictions auxquelles sont soumises les ATSEM*. La dimension principale de ce métier, indispensable dans les écoles maternelles, se déroule auprès des enfants : conduite d'un petit groupe de travail, préparation et nettoyage des ateliers, vigilance autour de l'hygiène des élèves... « Mais j'exerce plusieurs métiers en un seul » résume Danielle du haut de ses 33 années d'expérience dans son village de l'Oise, Villers sur Coudun. L'entretien et le ménage des locaux est l'autre pan essentiel du métier auquel peuvent s'ajouter, selon les communes, la cantine, le périscolaire, les centres aérés durant les vacances... Malgré son appartenance officielle à la communauté éducative, Danielle pointe le manque criant de reconnaissance, notamment salariale entre classement en catégorie C malgré un diplôme exigeant et fortes inégalités indemnitàires selon les communes.

* Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles

des échanges en anglais, avec notamment les élèves de leur école jumelle de Pologne, l'école Scinawa Mala à Korfantow. Ces projets, facilités par des financements Erasmus+, offrent aux élèves une ouverture linguistique et culturelle exceptionnelle. La commune poursuit également ses investissements matériels et numériques.

En structurant des politiques éducatives complexes ou en soutenant des projets ciblés, les communes contribuent directement à la réussite et à l'émancipation les élèves selon les spécificités territoriales.

* Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère

« Une campagne pour faire des services publics un sujet central de ces élections. »

Pourquoi se lancer dans une campagne autour de 14 exigences pour les services publics dans le cadre des élections municipales ?

Nous avons décidé, au sein d'une large coalition d'associations, de syndicats et d'ONG de lancer une campagne pour interpeller les candidates et candidats aux municipales. L'objectif est clair : faire des services publics un sujet central de ces élections. Les décisions sur les services publics prises au niveau de nos villes et de villages sont concrètes : bus pour se déplacer, restauration collective pour les enfants et les seniors, espaces verts pour se ressourcer ou encore logements sociaux.

Sur tous ces enjeux, nous souhaitons éclairer le débat. Est-ce que les candidates et candidats soutiennent une vision ambitieuse des services publics locaux ? Sont-elles et ils prêt·es à s'engager concrètement ? Mener campagne sur les services publics, c'est aussi démasquer les listes qui portent des propositions discriminantes, antisociales ou anti-écologiques, afin de recentrer le débat sur les vrais enjeux.

Comment cette campagne va-t-elle se décliner concrètement ?

Cette campagne s'articule autour de deux éléments : 14 exigences pour des services publics locaux et une plateforme participative. Des exigences conçues pour que les candidat·es s'engagent à garantir des services publics qui protègent les libertés, réduisent les inégalités et répondent aux besoins de toutes et tous. Elles ne sont pas à la carte, on s'engage sur une vision et sur des engagements concrets pour les services publics ou on ne s'engage pas. Comme ce scrutin s'inscrit dans un contexte d'austérité budgétaire, nous avons construit nos exigences de façon ambitieuses mais réalisables dès maintenant. Malgré ce contexte, il est possible de porter une vision forte et ambitieuse pour des services publics locaux.



Margaux Aldebert (ci-dessus) et Maeva Tisserand (ci-dessous) sont membres du collectif « Nos services publics »



Garantir des services publics qui protègent les libertés, réduisent les inégalités.

bles dès maintenant. Malgré ce contexte, il est possible de porter une vision forte et ambitieuse pour des services publics locaux.

Au-delà, nous avons souhaité construire des outils militants : ressources pour se renseigner sur les enjeux ou les exigences proposés mais aussi outils pour interpeller directement les candidat·es, comme des modèles de messages, des autocollants ou un kit action pour s'organiser localement.

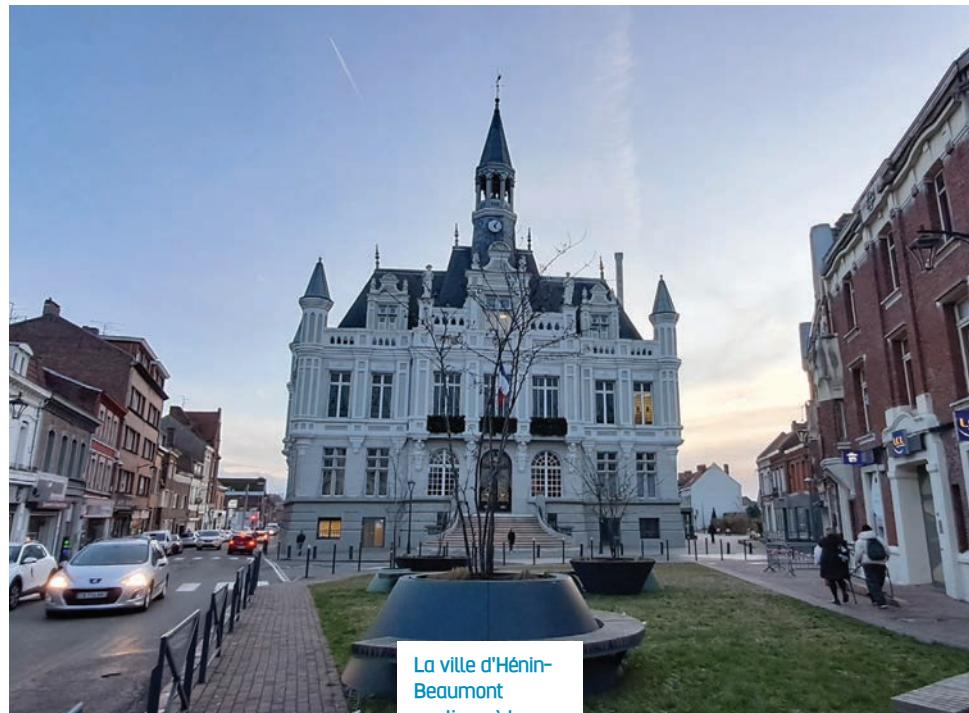
Comment peut-elle influer sur les engagements et les réalisations des futures municipalités ?

Pour influencer les réalisations des futures municipalités, nous souhaitons que la campagne soit dépassée par les mobilisations des habitantes et habitants. Après tout, ce sont elles et eux qui auront le pouvoir pendant ces élections ! Pour des actions d'interpellations dans le maximum de communes, nous nous appuyons sur les groupes locaux du collectif, mais aussi sur les antennes locales des syndicats, associations ou ONG. Et, on espère un effet boule de neige. Les services publics, c'est l'affaire de toutes et tous !



© FSJ/Binoux

Casse sociale et assèchement drastique par l'extrême droite à Hénin-Beaumont



La ville d'Hénin-Beaumont applique à la lettre les orientations du parti d'extrême droite.

Depuis 2014, la ville d'Hénin-Beaumont applique à la lettre, sous la direction du maire, Steeve Briois, et de sa majorité Rassemblement National, les orientations du parti d'extrême droite, notamment l'attaque frontale des services publics.

Tout d'abord en abandonnant une partie au privé. En novembre, la majorité municipale a ainsi reconduit la délégation de service public (DSP) accordée dès 2021 à l'entreprise People and baby, gestionnaire de crèches privées, en lieu et place de la crèche municipale, et ce, malgré la hausse des coûts pour les familles et la baisse de fréquentation. Outre la crèche, la majorité RN a également cédé en DSP à des entreprises privées la piscine, après sa reconstruction entièrement avec de l'argent public, ainsi que le funérarium. Un audit du service éducation-jeunesse réalisé en 2023 par un cabinet conseil, pour un coût de 24 000 euros, fait craindre le même sort pour tout ou partie de ses missions (garderies périscolaires, centres de

loisirs, centre d'animation jeunesse...) jusqu'ici préservées au sein du service public. Une éventualité pour l'instant stoppée par la mobilisation mais la menace reste forte.

C'est avec le même argument de « *pragmatisme* » et la promesse « *d'économies à la clé* » que les quatre maisons de quartier assurant la présence de services de proximité ont été fermées et remplacées par un unique centre social, par ailleurs excentré, qui deux ans après son ouverture a perdu son agrément

CAF du fait de la piètre qualité du service rendu, notamment faute de moyens.

Toutefois, deux secteurs font exception à cette vague de désengagement de la commune. La sécurité, avec des effectifs de police municipale augmentés et armés, l'installation de près de 150 caméras de vidéosurveillance et la création d'un centre de surveillance urbain pour des sommes importantes, 125 000 euros pour dix caméras supplémentaires en 2021 par exemple. La culture a aussi été l'objet d'une attention particulière avec l'éviction de l'association l'Escapade gérant la programmation de l'espace culturel et sa reprise en main par la mairie.

Ces orientations s'accompagnent d'une baisse du nombre d'agent·es, passé de 700 à 450, dont de plus en plus de contractuel·les. Aux départs volontaires de celles et ceux refusant de travailler pour une municipalité d'extrême droite, se sont ajoutés ceux liés à la brutalité de gestion : mutations de service imposées, mises au placard et multiplication des conseils de discipline... Parmi les personnels restants, un certain nombre apparaît comme proches, si ce n'est membres, du RN, voire même candidat·es à des élections municipales pour ce parti. Des élections cruciales pour la population et notamment pour la qualité et l'accessibilité des services publics municipaux. ♦

Yveline, coordinatrice d'un centre de santé

« *Le centre de santé permet l'accès de tous à l'ensemble des soins* », c'est ainsi qu'Yveline Minot résume le rôle de ce service public municipal montreuillois existant depuis la fin du XIX^e siècle. Regroupant la plupart des spécialités en plus de médecins généralistes, dentistes, sage-femmes et psychologues, le centre Savattero accueille pour l'essentiel des patient·es de Montreuil mais également des villes environnantes. En effet, « *l'offre de santé étant insuffisante, les gens viennent pour obtenir un rendez-vous pas trop éloigné dans le temps* » explique Yveline. Devenue coordinatrice après avoir débuté sa carrière comme assistante dentaire, elle anime et fédère désormais les équipes en binôme avec une infirmière pour assurer le bon fonctionnement du centre et la continuité des soins en lien avec l'hôpital intercommunal.



« Un statut fort et protecteur est nécessaire pour assurer nos missions de service public »

Béatrice Fauvinet et Julien Fonte sont cosecrétaires généraux de la FSU territoriale, regroupant des agent·es des collectivités territoriales, dont les communes, quel que soit leur métier, leur statut ou leur employeur.

À quelles problématiques sont confronté·es les agent·es des communes ?

Tout dépend de la taille des communes qui peuvent compter entre une poignée et plusieurs milliers d'agents, et jusqu'à 60 000 pour Paris. Dans les plus petites, plus de deux tiers des communes ont moins de 1 000 habitants, la proximité avec l'employeur conduit à une individualisation importante dans les relations de travail pouvant compliquer la résolution de problèmes statutaires ou de contrat. S'y ajoutent bien souvent une méconnaissance du droit par ces mairies, notamment dans l'avancement de carrière, et un régime indemnitaire très faible. Dans les plus grosses communes, ce régime peut être plus avantageux mais elles peuvent également se montrer beaucoup plus bureaucratiques dans leur rapport aux agents, à base de tableurs et d'indicateurs de « performance ».

Les problématiques de santé sont importantes avec beaucoup de métiers techniques exigeants physiquement dans les espaces verts, la voirie, la gestion des déchets, les écoles, les crèches... L'augmentation des risques psychosociaux peut aussi résulter de l'incertitude budgétaire récurrente conjuguée au contexte d'austérité comme du contact permanent avec des usagers confrontés à la dégradation des services publics ou perméables au « fonctionnaire bashing ».

Quelles marges pour les municipalités sur les conditions de travail ?

Le premier facteur de dégradation des conditions de travail reste le sous-effectif. Or l'ensemble des communes sont en difficultés pour recruter et fidéliser les agents. Le recours aux contractuels, qui atteint le taux énorme de 75 %, engendre

un turnover important qui touche dorénavant tous les secteurs, pas seulement l'animation mais aussi les ressources humaines par exemple. Pour de nombreux métiers à fort savoir-faire technique, les communes sont concurrencées par les meilleures rémunérations offertes dans le privé. À tout ceci s'ajoute le prix des logements dans les zones frontalières ou touristiques et les Droms. Sans indemnités spécifiques, compliqué de recruter des agents de catégorie C payés globalement au Smic.

Comme les marges des municipalités sont limitées, c'est un peu le serpent qui se mord la queue. Plus le sous-effectif est important, moins les conditions de travail sont bonnes et plus la qualité du service public est dégradée.

Comment tout cela fait-il néanmoins commun et service public ?

Les agents adhèrent pleinement à la notion de service public. Ils croient en la valeur de leur métier et sont fiers de l'exercer au service de l'intérêt général. Dans les mairies, en particulier dans les plus petites, même s'ils peuvent être confrontés à des formes de maltraitance dans l'organisation du travail, ils sont amenés à mettre en œuvre tous leurs savoir-faire et leur créativité. Par exemple, un cantonnier sera confronté à de nombreuses demandes diverses et très éclectiques, dépassant parfois ses prérogatives, mais il sera également en capacité de tout faire et possède une forme de liberté de confiance pour construire des possibles en termes de solutions pour rendre le service public.

Comment le syndicalisme peut-il agir pour améliorer conditions de travail et service public ?

Malgré des contractuels de plus en



“

Plus le sous-effectif est important, moins les conditions de travail sont bonnes et plus la qualité du service public est dégradée.

”

plus nombreux, malgré les difficultés à recruter, malgré les risques de privatisation de certains métiers... nous nous appuyons sur la nécessité d'un statut fort, protégeant les agents, pour assurer nos missions de service public et nous partageons nos valeurs de transformation sociale d'une manière audible en partant des métiers. Par exemple, pour l'écologie, nous défendons la nécessité de lieux d'accueil du public et de travail des agents où il ne fait pas 35 °C l'été. Pour la culture, le rapport à la lecture en bibliothèque se joue sur les temps d'ouverture mais aussi sur la qualité de travail des agents, notamment la gestion de leurs emplois du temps de travail.

L'hétérogénéité des situations et des métiers peut sembler être une difficulté mais c'est une force. Avoir de nombreux métiers et employeurs nous permet dans le cadre du syndicat national de se nourrir les uns les autres en croisant nos informations et mutualisant nos stratégies pour coordonner nos résistances en les construisant de manière collective. *

Audiovisuel public

Les menaces de l'extrême droite

Le Rassemblement national promet de privatiser l'audiovisuel public. Plus désireux de contrôler leur « propagande » les différents partis nationalistes européens optent plutôt pour la mise sous contrôle des médias publics.

Alors que la concentration des médias se fait partout dans le monde aux mains de personnalités d'extrême droite ou compatibles avec elle, les audiovisuels publics dès lors qu'ils sont indépendants et correctement financés, garantissent un pluralisme essentiel pour donner à connaître et comprendre le monde dans toutes ses dimensions (locale, nationale, internationale). Ils sont un des éléments constitutifs d'une société démocratique.

Malgré ce fait – ou de ce fait – ils sont, notamment en Europe, la cible d'attaques qui visent au mieux à faire des économies sur leur dos, au pire à les mettre au pas. Accusés de « coûter trop cher » par les can-

didat-es ou exécutifs qui disent avoir pour projet de les réformer, ils sont aussi systématiquement attaqués par les extrêmes droites et leurs relais pour « *manque d'impartialité* » ou « *orientation partisane* ».

En France, l'ensemble de ces accusations sont par exemple reprises par le rapporteur de la commission d'enquête sur « *la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public* » à l'initiative du groupe parlementaire proche du Rassemblement national, Union des droites pour la République (UDR) d'Eric Ciotti. Elles le sont aussi par le RN qui justifie son appel à la privatisation de l'audiovisuel public par « [l]es millions d'euros dépensés en frais de taxi » et en le qualifiant de « *système verrouillé, militant, où l'hégémonie de la gauche est totale [...] qui a trahi sa mission de neutralité, de pluralité et d'impartialité* ».



En Europe, une tentation à mettre sous contrôle

Le sort fait à l'audiovisuel public français est loin d'être isolé en Europe. En 2024, une enquête de l'ONG Reporters sans frontières montrait que plus de la moitié des 27 États-

membres de l'Union européenne voyaient leurs services publics audiovisuels confrontés à des pressions politiques et économiques. Celles-ci, intimement liées, se traduisent par des coupes budgétaires, la suppression de la redevance,

États généraux de l'information



Après neuf mois de travail autour de cinq groupes, les États généraux de l'information lancés par Emmanuel Macron en octobre 2023 ont débouché sur quinze propositions. La délégation générale, confiée à Reporters sans frontière (RSF) s'était fixé dix priorités allant du droit au secret des sources mis à mal dans presque tous les pays du monde, au pluralisme des organes de presse, en passant par des règles sur la concentration des médias.

Un rapport de 349 pages, s'appuyant sur les lois déjà existantes, notamment la loi Bloch de 2016, propose la création de comités d'éthique pour chaque titre comme cela est déjà le cas dans l'audiovisuel, une éducation aux médias et à la désinformation tout au long de la vie ou encore la taxation des plateformes reversée aux journaux. Il ne va cependant pas jusqu'à préconiser des mesures pour favoriser l'indépendance des rédactions face à leurs actionnaires, sur le statut de celle du journal Le Monde, et reste très flou sur la concentration des médias. Quinze mois après sa présentation, aucune traduction législative concrète n'en est encore visible.



© LSP / S. Béroud

En France aussi,
l'audiovisuel dans le
viseur de l'extrême
droite.

le regroupement des différents médias qui les composent, préparant ou au moins facilitant leur privatisation quand ce n'est pas leur transformation en outil de propagande par des extrêmes droites arrivées au pouvoir.

Actuellement des cures d'austérité sont ainsi imposées aux médias de service public en France, dans certains Länder allemands, en Suisse, en Suède, aux Pays-Bas, en Lituanie... avec pour conséquence directe des licenciements et suppressions de programmes. En Suisse, à une baisse de moyens déjà sévère s'ajoute une proposition de l'extrême droite, soumise à une votation populaire début mars, d'abaisser fortement la redevance, impôt direct fléché pour le financement de l'audiovisuel public. C'est le cas également en Italie. Carrément suppri-

mée en France par Emmanuel Macron en 2022, elle pourrait l'être aussi en République tchèque.

La parole d'État en Hongrie

En Hongrie, où l'extrême droite est au pouvoir depuis 2011, une importante réforme avec coupes budgétaires et remplacement de personnels par des personnalités proches du gouvernement de Viktor Orban, ont fait de l'audiovisuel public un véritable outil de diffusion du programme et de la parole étatiques. Le Premier ministre Slovaque élu en 2023 à la tête d'une coalition avec l'extrême droite, entendait suivre le même chemin. La réforme portant sur la désignation du ou de la chef-fe des télévisions et radios publiques et sur le conditionnement de leur budget au respect d'une certaine ligne éditoriale a été adoptée au printemps 2024 par le parlement.

Règlement européen sur la liberté des médias

L'ensemble des attaques dont ils sont la cible empêche les audiovisuels publics européens d'assurer le même niveau de qualité et de diversité des programmes, contrevenant à leurs missions d'information indépendante et d'accès à la culture notamment, vitales pour la vie démocratique. Sans doute ce risque démocratique a-t-il contribué à ce que le Parlement européen vote en 2024 l'European Media Freedom Act (EMFA) – Règlement européen sur la liberté des médias –, faisant seul, dans un contexte déletére, office de rempart.

Ce texte, entrée en vigueur en aout 2025, ajoute au règlement sur la libertés des médias, l'indispensable « protection des sources journalistiques, de la confidentialité et de l'indépendance des fournisseurs de médias de service public », mais aussi l'obligation faite aux États membres de garantir à leurs médias publics des « ressources financières suffisantes, durables et prévisibles » afin d'assurer leur « indépendance éditoriale et fonctionnelle ».

Dès lors qu'un État membre ne respecterait pas ces obligations, les institutions européennes ne resteraient donc pas inactives. Si, en France, le Rassemblement national accédait au pouvoir et engageait son projet de privatisation de l'audiovisuel public, un procès en manquement contre la France serait instruit devant la Cour de Justice de l'Union Européenne, de même que dans n'importe quel pays si l'audiovisuel public devait y être supprimé ou réduit à la portion congrue.

Si le RN changeait de perspective et – comme c'est en général plutôt le cas dans une volonté de mettre en place un régime fort – cherchait à contrôler l'audiovisuel public plutôt que de le faire disparaître en le privatisant, il se heurterait à l'article 5 de l'EMFA. Celui-ci fait en effet obligation aux médias publics de respecter le pluralisme interne, c'est-à-dire la diversité des sujets, des opinions et des voix au sein d'un même média, loin de toute manipulation de l'information à des fins idéologiques. À ce titre notamment, les organismes de régulation des médias comme l'ARCOM en France, nécessitent d'être confortés, voire renforcés notamment dans leur rôle de contrôle. S'ils existent dans de nombreux pays, le développement de pratiques communes de contrôle à l'échelle européenne pourrait s'avérer utile.

En Lituanie un amendement déposé par l'extrême droite et adopté par le parlement, fragilise aussi l'indépendance des médias publics et la liberté de la presse en simplifiant la procédure de limogeage de la direction générale de l'audiovisuel public. Plus inquiétant encore, c'est une véritable révolution culturelle qui est à l'œuvre en Italie. Alors que la puissante RAI italienne historiquement liée au pouvoir, os-

cillait sur le spectre politique au fil des majorités, Giorgia Meloni cherche aujourd'hui plus qu'une alternance. Au programme, nomination de ses proches aux postes de direction, suppression d'émissions, censure sur des sujets tels que les violences policières, l'avortement, le fascisme, et redéfinition des programmes visant à imposer un « nouveau récit national »... ◆

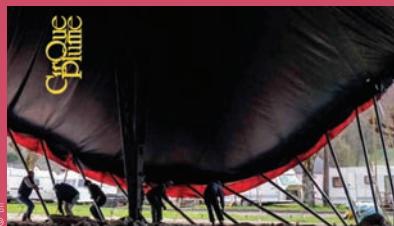
Valérie Sournaille

Cirque Plume, une belle histoire

Le souvenir du Cirque Plume aurait pu s'envoler avec le temps. Il fallait un livre pour fixer, en images, en poèmes, en dessins, en documents, en textes, quatre décennies d'une aventure qui a transfiguré l'univers du cirque et l'a fait coller à son époque. *Le Grand Livre des 40 ans* a été conçu par Bernard Kudlak qui, dans les années 80, a rêvé d'un autre cirque. L'artiste, auteur, metteur en scène résume en quelques mots l'aventure du Cirque Plume : « *Nous avons réalisé une vie d'art dont on nous disait qu'elle était impossible* ». Jusqu'ici, dans les chapiteaux, se succédaient les numéros de clowns, d'acrobates, de dresseurs de fauves, de chevaux, d'éléphants. On savait à quoi s'en tenir quand arrivaient les caravanes. C'était sans compter sur la poésie et l'ingéniosité des neuf fondateurs qui ont « *voulu mettre le cosmos sous chapiteau* ». Et ils y sont arrivé ! D'abord à Besançon, puis dans les villes de l'Hexagone et ailleurs dans le monde, les spectacles du Cirque Plume ont attiré un public de plus en plus nombreux et des dizaines de photographes internationaux. Au fil des pages, leurs clichés font revivre les voyages, les créations, les coulisses de la compagnie. Avec ses lumières, ses musiciens, ses costumes, ses accessoires, tous inattendus, Plume a conservé le chapiteau traditionnel pour encercler l'enchanted.

Le cirque Plume a écrit tant de poèmes visuels, mis au point tant d'images en mouvement, composé tant de musiques que 368 pages (417 photos, 27 images, dessins et autres visuels, et les textes fondateurs de la compagnie ne suffisent sans doute pas à contenir l'énergie folle d'une aventure longue et peu commune qui aura inspiré la créativité des nouveaux circassiens.

Élisabeth Pan



Le Rendez-vous des quais à l'affiche

Formidable destin pour ce film de Paul Carpita qui fait son retour en salle. Tourné quasi clandestinement à Marseille dans les années 1950, à l'époque où les dockers bloquaient les navires d'armement en direction de ce qu'on nommait l'Indochine, *Le Rendez-vous des quais* conte une histoire d'amour entre un docker et une ouvrière sur fond de grève contre les guerres coloniales. Financé par le parti communiste et la CGT des dockers, réalisé avec des actrices et acteurs bénévoles, le film est saisi par la police à sa sortie en 1955, avant de refaire surface en 1990. Il est qualifié de premier film néoréaliste français.



© Travers-Itaja

L'art déco, toujours



© Raïtis-Itaja

Les arts décoratifs dont la France fête le centenaire par de nombreuses expositions dont celle remarquable du musée des Arts décoratifs au Louvre où une partie était consacrée à la reconstitution grandeur nature de l'Orient express (jusqu'au 26 avril) font toujours recette. Celle du musée des Beaux-Arts de Limoges, Limoges, capitale art déco (jusqu'au 9 mars, notre photo) et celle d'une autre capitale de cet art florissant, Nancy, ville natale de cet art avec des artistes comme Daum ou Lalique. Son musée des Beaux-Arts accueille une exposition Une expérience de la vie moderne (jusqu'au 1^{er} mars) qu'il faut compléter par la visite des architectures représentatives de la cité.

L'Ukraine à Lille

Le Palais des Beaux-Arts de Lille s'est associé au festival De Kharkiv à Lille, la culture en résistance organisé du 20 janvier au 24 février. Réunissant artistes de Lille et d'Ukraine, la manifestation permet notamment de restituer à l'Ukraine des œuvres que l'on désignait souvent à tort comme russes, à l'instar des tableaux du grand peintre Illya Répine (notre photo) à qui le Petit Palais de Paris consacrait une belle rétrospective en 2022.

Le boom des musées...

Excellent cru 2025 pour les musées ! Le Louvre affiche un record d'entrées à 9 millions. Le Palais de la Porte-Dorée, musée de l'immigration, franchit pour la première fois le seuil des 750 000 entrées (18 % de plus qu'en 2024), avec 58 % de fréquentation assurée par les moins de 26 ans. Le musée Guimet des arts asiatiques a connu une fréquentation en hausse de 10 %, réalisant 97 % d'augmentation en trois ans. Rénové en 2022, le musée de Cluny – musée national du Moyen Âge – n'est pas en reste avec une hausse de 11,16 %. À Marseille, le Mucem atteint un sommet à 1,4 millions d'entrées. À Lyon, le musée des Beaux-arts pointe 375 000 visites, soit 15 % d'augmentation avec 28 % de jeunes.



© Travers-Itaja

...Et celui de la BnF

La Bibliothèque nationale de France a, elle aussi, battu son record de fréquentation en 2025 avec plus de 1,9 millions d'entrées sur l'ensemble de ses bâtiments. Un succès qui confirme sa place parmi les bibliothèques les plus fréquentées au monde. Sur ses différents sites en ligne (Gallica, RetroNews, Fantasy, bnf.fr...) l'institution a recensé 5,4 millions de visite pour cette même année.

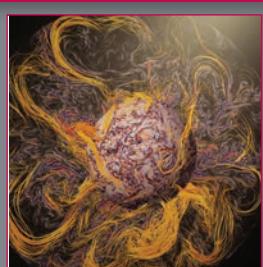
Jusqu'au 8 mars, rue de Richelieu, l'exposition temporaire est consacrée aux estampes des nabis Bonnard, Vuillard, Denis, Vallotton.



© Travers-Itaja

Les énergies de la terre à Limoges

En admirant la blancheur et la transparence d'une tasse en porcelaine, on ne fait pas s'embrasser le lien avec la profondeur de la terre, ni avec l'énergie qu'il aura fallu pour fabriquer cette matière qui a guidé l'imaginaire et la main de l'homme. Ce sont précisément les liens entre l'argile, l'homme et le feu, à l'origine de productions céramiques millénaires et toujours vivaces, auxquels est consacrée jusqu'au 25 mai l'exposition Les énergies de la terre, à Limoges, capitale française de la céramique et cité créative Unesco. Elle est organisée par le musée national Adrien Dubouché, référence internationale de l'art de la céramique et de la porcelaine, dont les espaces se partagent entre sa prodigieuse collection, les créations contemporaines et les innovations les plus expérimentales guidées par les enjeux de notre époque.



© Travers-Itaja

Migrations et climat, l'urgence d'une solidarité

À Palais de la porte dorée, l'exposition *Migrations et Climat* occupe tous les espaces pour se saisir de l'impérieuse nécessité de comprendre ces phénomènes cruciaux qui, alors qu'ils divisent, devraient réunir. Jusqu'au 5 avril. 6,2 millions de nouveaux immigrés permanents en 2024 selon l'OCDE (15 % de plus qu'en 2019). Un réchauffement climatique d'origine humaine, perceptible depuis la Révolution industrielle et dangereusement croissant. Malgré cela, « *Les migrations et le climat sont deux sujets malmenés actuellement* » rappelle la directrice générale de La Porte dorée, Constance Rivière, ajoutant que le Palais qui abrite le musée national de l'histoire de l'immigration a l'habitude de traiter les sujets qui fâchent. « *Le musée est un endroit poreux aux questions qui traversent notre monde. Nous assumons que nos expositions sont des actes politiques, d'abord par les sujets traités, puis par la manière dont on les traite.* »

Cette exposition s'est appuyée sur les résultats inquiétants d'une grande enquête nationale menée par Occurrence – Groupe Ifop sur la perception et la connaissance des migrations liées aux changements climatiques. Les réponses obtenues ont mis en lumière une méconnaissance profonde du phénomène, malgré une conscience croissante de son ampleur et de ses conséquences.

Ce qui lie l'humanité

Le Palais de la porte dorée, avec son immense aquarium tropical en sous-sol et le musée national de l'immigration à l'étage, sert le propos même de Migrations et climat. Au sous-sol, l'observation scientifique des migrations du vivant, animal et végétal. À l'étage, les circulations humaines, incarnées par celles et ceux qui ont dû quitter leur terre et ce que l'exode inspire aux artistes... Pour la première fois, les deux espaces n'en font qu'un, et le sujet en vaut la peine. Les deux publics vont se croiser, prolonger leur visite vers des espaces qui ne leur sont pas familiers, espèrent les organisateurs.



Crochet Coral Reef TOXIC SEAS, spectaculaire ensemble de coraux en laine des sœurs Wertheim.

Des œuvres spectaculaires installées dans l'aquarium côtoient un tableau interactif qui projette les effets de la montée des eaux, Les scientifiques ne parlent pas des océans, mais de l'océan, précise Sylvie Dufour, chercheuse au CNRS et chargée de mission mer au Musée national d'Histoire naturelle, « *parce qu'il est unique et qu'il lie toute l'humanité. Il est aussi le réceptacle de toutes les activités humaines, le changement climatique, l'évolution, etc. Avec la vie qu'il y a dedans, qui migre sans cesse, l'océan est un symbole de ce qui unit l'humanité.* »

Mais le réchauffement climatique tue les coraux, ce que dénonce Crochet Coral Reef TOXIC SEAS, spectaculaire ensemble de coraux en laine des sœurs Wertheim. « *L'œuvre a pu être réalisée grâce à la mobilisation de milliers de volontaires qui dans le monde entier en ont crocheté des morceaux* » commente le cocommisaire Bruno Girveau. « *L'adaptation au changement climatique peut être un projet de société enthousiasmant si chacun, citoyen, acteur politique, acteur économique, artiste, s'en empare* » conclut l'historien de l'architecture et conservateur du patrimoine. ♡

Véronique Giraud

Antarctique sans frontières

L'utopie sans frontières à laquelle œuvrent les artistes Lucy + Jorge Orta a un objet symbolique, l'Antarctique, un territoire de recherches dont la gouvernance interétatique est unique. S'inspirant de ce modèle de coopération entre les nations dans un lieu inhospitalier, le duo a conçu, avec l'aide des scientifiques de la base internationale Marambio, *Antarctic Village – No Borders*, installation sur la glace de cinquante tentes igloo recouvertes de drapeaux et de vêtements du monde entier, qui agit comme un plaidoyer pour l'accueil des migrants et la circulation sans frontières des hommes. Crées pour éveiller les consciences, les images de la montée des océans que Nick Brandt a fabriquées en 2023 en fondant plusieurs réalités amènent à s'interroger : où habiter demain ? Rester ou partir ? Abandonner ou reconstruire ?

Le jeune cinéma syrien en quête d'identité

Durant quatorze ans de guerre, des cinéastes syriens ont bravé la censure et les dangers pour continuer à produire des films de fiction et des documentaires. En lien avec la diaspora établie surtout en Europe, les professionnels veulent faire voir leur travail.

Un demi-siècle de dictature suivie par quatorze ans de guerre civile aurait dû être fatal à toute création artistique ne servant pas la propagande ou les vues du régime. Le cinéma syrien a pourtant résisté grâce à quelques réalisateurs qui ont continué sur place, malgré la censure, les dangers et les arrestations, à produire leurs œuvres. Ces courts et longs métrages, fictions, animations ou documentaires, tournés clandestinement, sauvegardés avec un rare secret, n'ont jamais été diffusés dans leur pays. C'est par l'intermédiaire des festivals que le public a pu avoir accès à ces créations, regards inédits sur la vie des Syriens.

Dans un pays déchiré par la guerre, dont le peuple a été réduit au silence, le septième art pourrait paraître secondaire.

Il permet en fait de conférer une réalité, sociétale et culturelle, à l'histoire d'un pays, et à la reconstruction d'un peuple en quête de son identité. Dans un pays en guerre ou soumis à un régime autoritaire, le cinéaste fait à la fois office de lanceur d'alerte et de gardien de l'idée que l'art est nécessaire pour éclairer, réchauffer le présent, et inciter à l'union dans la salle obscure.

« Raconter notre histoire par nous-mêmes »

« Nous voulons raconter notre histoire par nous-mêmes, sans intermédiaire » plaide Sara Kontar, installée en France depuis dix ans, fondatrice du collectif Al-Ayoun avec la réalisatrice Diala Al Hindouai. La jeune cinéaste était présente au festival Cinémed de Montpellier qui offrait au public, en septembre dernier, un focus sur le cinéma syrien avec l'aide du ministère des Affaires étrangères et du Centre national du cinéma (CNC). Avec ses collègues, elle ambitionne de constituer un archivage



complet du cinéma syrien depuis ses origines pour que la nouvelle génération s'y appuie pour inventer et transmettre. Ce patrimoine de ces dix dernières années sans cinéma autre qu'officiel ou

importé d'autres pays comme la Turquie ou l'Égypte. Rappelant que la Syrie n'est pas une, mais mosaïque de populations, qu'elle se distingue par sa diversité, les cinéastes présents ont tous appelé de leur

Une résilience artistique



© RMOU / HALA

Le long métrage documentaire de Ziad Kalthoum, *Taste of Cement*, rompt le silence devant les conditions inhumaines que vivent les ouvriers syriens bâtisseurs d'un building à Beyrouth. L'idée est née de l'indignation du réalisateur lorsqu'il découvre les conditions de travail sordides de jeunes Syriens chargés de reconstruire Beyrouth, et surtout l'inaction générale pour les sortir de là. Vivant au sous-sol même de l'immeuble en construction, leur seul lien social est celui des vidéos et des images des combats de leurs portables, un lien qui les ramènent inexorablement à la guerre qu'ils ont fui et à leurs propres maisons bombardées.

Avec *My Memory is full of Ghosts*, Anas Zawahri a réalisé en 2023 un portrait de Homs. Tournage périlleux, rencontre avec les témoins des épreuves, leur relation à la ville et aux autres, longs plans fixes, silence (beaucoup de gens ont fui, d'autres sont morts ou ont été kidnappés), chansons d'amour, donnent une vision inédite de la ville syrienne prête à se relever. Dans ce long métrage documentaire, les voix d'habitantes et d'habitants de Homs, qui n'apparaissent pas à l'image, le bruit terrible des bombardements, les cris des survivants en bande son, résonnent comme l'autre mémoire de la ville anéantie par la guerre.



Le cinéma syrien représenté par ses réalisatrices et réalisateurs au festival Cinemed en septembre dernier.

vœu une unité patrimoniale et protectrice de la liberté de créer, voire l'organisation d'un syndicat.

Rendre son humanité à un peuple abandonné

La chute d'el-Assad a créé un grand espoir, mais le nouveau régime n'a pas légiféré sur la liberté d'expression, ni sur ce qu'il est permis de filmer. Exilés ou vivant dans le pays, les cinéastes sont dans le flou, les écoles de cinéma n'ont pas de cadre. Mais le désir de créer est bien là. Celui aussi de rendre son humanité à un peuple abandonné.

Alors que les images diffusées en Occident ne font état que

des désastres de la guerre, des réalisateurs courageux témoignent de réalités peu connues, d'existences niées, de villes silencieuses, avec l'espérance que leurs films, courts, longs, documentaires, de fiction, soient diffusés dans un festival. « *J'ai été extrêmement frappé par la vitalité et la résilience de cette nouvelle génération qui multiplie les initiatives pour produire envers et contre tout, pour partager, diffuser les films* » témoigne le président du CNC.

Réalisatrices et réalisateurs ont appris les ruses pour déjouer l'interdiction de filmer. Le processus de création et de production de ces films contribue à donner au 7^e art la dimension d'un acte de résistance, de résilience, d'affirmation de soi, de courage. Les conditions mêmes de telles réalisations, les interdictions qu'il a fallu



Gaétan Bruel

« *La France tend la main aux cinéastes du monde entier.* »

Gaétan Bruel, Président du CNC

Quel est le positionnement du CNC vis-à-vis du cinéma syrien ?

L'objectif est de faire en sorte que le cinéma syrien, qui a traversé ces dernières années dans des conditions très difficiles, souvent dans la clandestinité, dans l'exil, puisse reprendre ses droits en Syrie, et il faut que les partenaires internationaux continuent de jouer leur rôle comme la France l'a toujours joué à travers l'aide au cinéma mondial.

Comment la France joue-t-elle ce rôle ?

Sans comparer exactement les situations syrienne et iranienne, je vous réponds en faisant un détour par l'Iran. Nous sommes fiers du film *Un simple accident* de Jafar Panahi, que nous avons coproduit, qui a obtenu la Palme d'or à Cannes et représente la France aux Oscars. On voit bien qu'aujourd'hui faire un film c'est compliqué partout pour des raisons économiques, mais ça l'est particulièrement dans les pays marqués par des contextes soit de guerre, soit de régime politique, comme dans le cas de l'Iran, qui ne laissent pas de place à la liberté de création. La France, qui a inventé le cinéma il y a 130 ans, tend la main aux cinéastes du monde entier depuis des années parce qu'au fond on ne croit pas simplement dans le cinéma français, on croit aussi dans une idée française du cinéma qui est une idée très internationale. Jafar Panahi a trouvé son producteur, son équipe technique de post-production et son financement en France, ce qui emmenait ce film, puissamment iranien et profondément français, jusqu'aux Oscars. De la même façon, les cinéastes syriens ont des liens étroits avec notre écosystème. Parfois ils ont été dans nos écoles, parfois ils sont en lien avec nos producteurs, avec nos distributeurs.

Y a-t-il un budget dédié ?

Pour l'aide aux cinémas du monde nous avons un budget dédié d'environ 7 millions d'euros, c'est moins de 1 % de nos ressources. Ça produit des succès prodigieux. Au festival de Cannes, sur les huit films au palmarès, il y avait un film français, *La petite dernière*, et cinq films non français soutenus par le CNC et donc coproduits avec la France, *L'agent secret*, *Un simple accident*, *Bi Gan Resurrection*, *Sirat* et *Sentimental Value*.

Mais aujourd'hui notre démarche n'est pas celle de dire la France est le seul pays qui croit dans le cinéma. Au contraire, elle est de constater que dans beaucoup de pays de la Méditerranée, on croit au cinéma. Dans un moment où la programmation en salle baisse dans le monde entier, il y a des pays où le cinéma renait, comme en Syrie et en Irak. Tout ça nous donne un acte de foi dans l'avenir.

Propos recueillis par Véronique Giraud

* *L'agent secret*, de Kléber Mendonça Filho avec Werner Moura a obtenu deux prix à Cannes et trois nominations aux Golden Globes et à l'Oscar du meilleur film international 2026 avec le film de Jafar Panahi. Il est actuellement sur les écrans.

déjouer, les ruses qui ont prévalu pour mener à bien un tournage, l'actualité et les faits divers qui ont suscité l'envie d'en faire un film, sont au verso de l'œuvre. Le fond et la forme diffèrent, les histoires aussi, les partis pris sont divers, mais tous racontent la Syrie comme pour la première fois. La liberté et

l'imaginaire du créateur ont dépassé les volontés de faire taire, les intimidations, les mots visant à décourager, les pressions des familles ou des amis, témoignent-ils. Tout est à faire, l'espérance d'un avenir meilleur partagé, car la peur n'a pas quitté complètement les corps et les esprits. ♥

Élisabeth Pan

Karine Chapert : « Des jeunes gens qui viennent voir des jeunes compagnies »

Karine Chapert est devenue en janvier 2025 directrice du Sorano, théâtre municipal de Toulouse créé en 1964, qui fait face aux difficultés des collectivités locales mais maintient son cap : la jeune création et un public jeune.

Quel est votre projet pour le Sorano ?

Il s'inscrit dans une attention très forte autour de la jeune création, portée par mon prédécesseur Sébastien Bournac, et jusqu'à présent développée sur le festival Supernova, créé en 2016. J'ai voulu que la jeune création se développe à l'échelle d'une saison. J'y ai travaillé sur cette première saison pour avoir des jeunes artistes dont le Sorano accompagne leur deuxième projet.

Quatre compagnies sont complices : deux compagnies d'Occitanie, le groupe Scalpel, avec la porteuse de projet Romane Nicolas, et le Club Dramatique. Nous les accompagnons au niveau national, en coproduction, et pour la diffusion, en les accueillant en résidence, en les inscrivant dans des réseaux. Puis on a deux parrain et marraine qui n'ont pas attendu le Sorano pour émerger mais qui ont une histoire très forte avec notre maison : d'une part Hugues Duchêne, du Royal Velours, d'autre part Rebecca Chaillon et sa compagnie Dans le ventre. Elle a joué au Sorano tous ses spectacles depuis 2020. Il y a eu dès le début une complicité très forte avec l'équipe et avec le public toulousain. Et je ne pouvais pas arriver à la tête de ce lieu à presque 50 ans sans avoir une parole militante, féministe, portant sur la question des luttes intersectionnelles. Rebecca me paraissait une complice évidente.

Quel public vient aujourd'hui au Sorano ?

Mon prédécesseur a lancé en 2017 le projet dédié à la jeune création et à l'émergence, qui a énormément rajeuni le public. Aujourd'hui nous sommes le théâtre de Toulouse qui accueille le plus de jeunes gens, des

étudiants, des lycéens, qui viennent voir des jeunes compagnies, voir des gens de leur âge créer des spectacles de théâtre.

Comment le lieu est-il subventionné ?

Le Sorano est une scène conventionnée avec une mention jeune création. Quatre collectivités abondent au budget. La subvention de la mairie est majoritaire, elle représente un peu plus de 80 %. C'est clairement le théâtre de la ville. La gestion est saine, mais on a subi des coupes. De l'ordre de 10 % de la ville de Toulouse et de 5 % de la région Occitanie. Mais on a quand même pu déployer le projet tel qu'on l'a pensé. Je suis dans un dialogue très étroit avec les collectivités. Je ne pouvais pas arriver à un poste de direction en étant soit accablée, soit en criant au loup tout le temps. C'est l'argent du contribuable. J'entends les contraintes budgétaires des collectivités.

Comment accueillir ses spectacles qui nécessitent des grands plateaux ?

Rebecca a une notoriété nationale et internationale, sa prochaine création sera présentée au Festival d'Avignon. Nous la coproduisons bien entendu, mais nous ne pouvons pas l'accueillir sur le plateau du Sorano pour des questions d'espace. Il est hors de question que le public toulousain voit les spectacles au rabais, pour des raisons techniques. Nous avons des partenaires à Toulouse, dont le CDN et le théâtre Garonne. On va les mettre autour de la table et leur expliquer qu'on va accueillir Rebecca Chaillon. On a un système de maillage dans la Région, le réseau Fondoc, avec une vingtaine de lieux qui travaillent



© FRANCK ALK

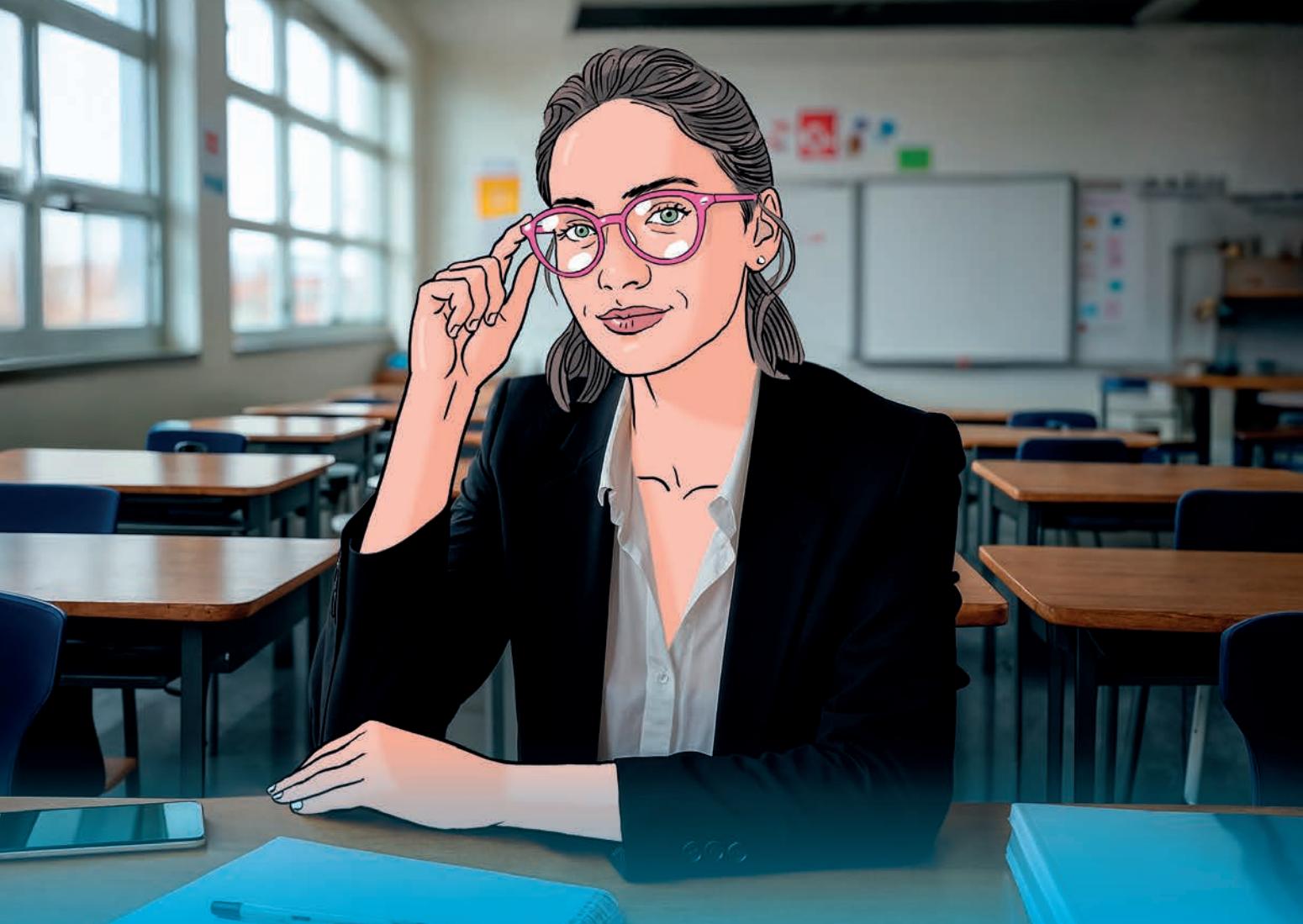
Arrivée en 2004 pour s'occuper des relations publiques et de la billetterie du Sorano, Karine Chapert n'a jamais quitté ce théâtre. Secrétaire générale aux côtés de Sébastien Bournac, directeur du lieu pendant neuf ans, elle lui a succédé en 2025.

ensemble pour faire venir des artistes avec des projets d'envergure et les faire diffuser. Je vais donc parrainer son projet à l'échelle du réseau.

La voix du théâtre peut porter plus loin qu'une salle ?

Oui, et puis il y a la question de la fiction, comment on représente les choses, comment les créateurs et créatrices d'aujourd'hui s'emparent de questions, les interrogent esthétiquement sur un plateau. Qu'est-ce que ça raconte ? Ce qui m'a intéressé au tout début de ma rencontre avec Rebecca, c'est cette question du corps. Elle arrive avec ce corps incroyable qu'elle pose comme ça sur le plateau, et qui est déjà à lui seul une revendication. Je trouve intéressant pour le public de se confronter à ça, pour les jeunes gens qui se posent la question du vrai de la représentation. Voir un corps en vrai qu'est-ce que c'est sur un plateau ? Ces choses encore aujourd'hui me troublent et m'étonnent énormément. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



SOCIÉTAIRE CASDEN, C'EST LA CLASSE !

Près de 2 millions de Sociétaires ont choisi de nous faire confiance. Parce que nous connaissons bien les besoins des agents de la Fonction publique : première affectation, déménagement suite à une mutation, achat immobilier⁽¹⁾ et pour tous les autres moments de la vie qui comptent, la CASDEN se tient toujours à vos côtés.



La banque coopérative
de la Fonction publique

Rendez-vous sur [casden.fr*](http://casden.fr) ou retrouvez-nous chez



*Coût de connexion selon votre opérateur.

⁽¹⁾Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. • Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Conception : •becoming• • Crédits photos : SolAir • Illustrations : ©Frédéric Rébena • Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Ne pas jeter sur la voie publique.

FRANCE ROUTAGE
2 Avenue Gutenberg
77600 BUSSY ST GEORGES

PARIS CPCE
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
P4

LE SEUL RESTO QUI RISQUE DE FERMER MALGRÉ 30 MILLIONS DE REPAS EN PLUS.

170 MILLIONS DE REPAS
DISTRIBUÉS EN UN AN,
C'EST LA HAUSSE LA PLUS FORTE
DE NOTRE HISTOIRE.
ON COMpte SUR VOUS.



FAITES VOS DONS
EN FLASHANT CE CODE
OU SUR RESTOSDUCOEUR.ORG

